

## SOMMAIRE

<b>Ouverture / Réalité, agriculteurs et consommateurs : mots-clés de la rencontre.....</b>	<b>4</b>
L'agriculture raisonnée, un concept qui s'ancre dans la réalité.....	4
❖ « L' » agriculture raisonnée .....	4
❖ Historique des rencontres FARRE.....	4
Du paysan au producteur.....	5
Les nouvelles attentes des consommateurs.....	5
Un avenir prometteur pour l'agriculture raisonnée.....	5
<b>Bilan de la qualification .....</b>	<b>7</b>
Bilan chiffré de la qualification .....	7
❖ Système de contrôle de l'agriculture raisonnée.....	7
❖ Etat des lieux.....	8
❖ Travaux en cours.....	9
❖ Conclusion.....	9
Etat d'avancement des Commissions régionales de l'agriculture raisonnée (CRAR) et évolution du référentiel national .....	9
❖ Conditionnalité et agriculture raisonnée.....	9
❖ Le bilan mitigé des CRAR.....	10
<b>Complémentarité de l'agriculture raisonnée et des démarches qualité produit .....</b>	<b>11</b>
Appellation d'origine contrôlée et agriculture raisonnée .....	11
❖ L'AOC, qu'est ce que c'est ? .....	11
❖ Les spécificités de l'AOC.....	11
❖ Le décret AOC.....	11
❖ Impact de l'AOC .....	11
❖ Terroir et environnement .....	12
❖ Complémentarité des démarches.....	12
Charte des bonnes pratiques d'élevage et agriculture raisonnée .....	13
❖ 1997 : un bâtiment aux normes .....	13
❖ Avril 2001 : charte des bonnes pratiques de l'élevage .....	13
❖ 2003 : AOC Comté .....	13
❖ 2004 : L'agriculture raisonnée .....	13
Filière céréale et agriculture raisonnée.....	14
❖ Présentation de la filière Céréales CRC (culture raisonnée contrôlée).....	14
❖ Agriculture raisonnée et CRC.....	15
Echanges avec la salle .....	15
<b>Notation sociale, environnementale, économique de l'agriculture raisonnée (ou comment évaluer l'efficacité de l'agriculture raisonnée grâce à la méthode IDEA ?) .....</b>	<b>17</b>
Présentation de la méthode IDEA .....	17
Présentation des résultats .....	19
❖ Résultats généraux.....	19
❖ Exploitation de Serge MARTIN-PIERRAT .....	21
❖ Synthèse des impressions des exploitants vis-à-vis de la méthode. ....	22
❖ Conclusion.....	23
Commentaire de l'étude.....	23
❖ Evaluation de la durabilité.....	23
❖ Echelle de durabilité agro-écologique.....	24
❖ Echelle de durabilité socio-territoriale.....	24
❖ Echelle de durabilité économique.....	24
❖ Synthèse des résultats .....	26
❖ Conclusion.....	26
<b>Intervention de Christiane LAMBERT, présidente de FARRE.....</b>	<b>28</b>

<b>Intervention de Dominique BUSSEREAU, ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité.....</b>	<b>35</b>
Une expérience au service des consommateurs.....	35
❖ <i>La qualité au service du consommateur-citoyen.....</i>	<i>35</i>
❖ <i>La qualité produite par le « producteur-citoyen ».....</i>	<i>36</i>
Le souci de l'environnement et de la santé au cœur de la réforme de la PAC.....	37
❖ <i>La réforme de la PAC.....</i>	<i>37</i>
❖ <i>La loi d'orientation agricole : pour une application en 2006.....</i>	<i>38</i>
L'évolution de l'agriculture raisonnée.....	39
Conclusion.....	39
<b>Comment l'agriculture raisonnée est-elle perçue par le consommateur-citoyen ? .....</b>	<b>41</b>
Valorisation des déchets organiques par SEDE ENVIRONNEMENT.....	41
❖ <i>VEOLIA, leader de l'environnement.....</i>	<i>41</i>
❖ <i>SEDE ENVIRONNEMENT : fabrication de produits à partir de déchets.....</i>	<i>41</i>
❖ <i>Intérêt de la valorisation organique en agriculture durable et en agriculture raisonnée.....</i>	<i>42</i>
Présentation et analyse des résultats du sondage.....	43
<b>L'agriculture raisonnée face aux attentes des consommateurs citoyens .....</b>	<b>45</b>
Quelles sont les attentes des consommateurs ?.....	45
❖ <i>Une tentative avortée de logo unique « développement durable ».....</i>	<i>45</i>
❖ <i>Les attentes des consommateurs en matière de consommation responsable.....</i>	<i>45</i>
❖ <i>Conclusion.....</i>	<i>46</i>
Un outil d'évaluation des attentes des consommateurs.....	46
Les industries alimentaires et l'agriculture raisonnée doivent répondre ensemble aux attentes des consommateurs.....	47
Complexité des attentes des consommateurs.....	47
Le partenariat LPO réseau FARRE.....	47
INRA et agriculture raisonnée : aller au-delà de la polémique.....	48
❖ <i>Clarification de la polémique.....</i>	<i>48</i>
❖ <i>INRA et agriculture raisonnée, des intérêts en commun.....</i>	<i>48</i>
❖ <i>Quels scénarios pour l'agriculture raisonnée ?.....</i>	<i>49</i>
❖ <i>Commentaires sur la polémique.....</i>	<i>50</i>
❖ <i>L'agriculture raisonnée, un immense chantier de développement pour la recherche.....</i>	<i>50</i>
Les collectivités régionales et l'agriculture raisonnée : exemple de la Bourgogne.....	51
❖ <i>1 million d'euros en deux ans.....</i>	<i>51</i>
❖ <i>Résultats et perspectives.....</i>	<i>51</i>
<b>Débat / l'agriculture raisonnée face aux attentes des consommateurs citoyens.....</b>	<b>52</b>
Etiquetage et communication.....	52
❖ <i>Un étiquetage peu lisible.....</i>	<i>52</i>
❖ <i>Déception du décret Etiquetage.....</i>	<i>52</i>
❖ <i>Communication sur le produit ou communication globale ?.....</i>	<i>52</i>
Maintien des prix et augmentation des contraintes : deux objectifs compatibles ?.....	53
❖ <i>Un consommateur à la recherche des bas prix.....</i>	<i>53</i>
❖ <i>Justifier le surcoût par le dialogue.....</i>	<i>53</i>
❖ <i>Le consommateur recherche des produits avec des critères discriminants.....</i>	<i>53</i>
Quel message pour l'agriculture raisonnée ?.....	54
Echanges avec la salle.....	55
❖ <i>Quelle valorisation pour quels efforts ?.....</i>	<i>55</i>
❖ <i>Une filière raisonnée.....</i>	<i>56</i>
❖ <i>Des économies de charges possibles.....</i>	<i>57</i>
❖ <i>Rendre les produits issus de l'agriculture raisonnée accessibles au plus grand nombre.....</i>	<i>57</i>
Quels partenariats entre FARRE et les acteurs ?.....	58
❖ <i>Avec les associations de protection de la nature.....</i>	<i>58</i>

❖ Avec les industries agroalimentaires ? .....	59
Mieux connaître la donnée acte d'achat .....	59
L'agriculture productrice de services, rémunération et territorialisation .....	59
Des programmes de recherche régionaux .....	60
Des partenariats qui crédibilisent.....	60
<b>Conclusion .....</b>	<b>61</b>
<b>Conclusion de la journée.....</b>	<b>62</b>
Cinq mots clés : fédérer, accompagner, rassurer, réorienter, expliquer.....	62
❖ <i>FEDERER les initiatives</i> .....	62
❖ <i>ACCOMPAGNER les agriculteurs</i> .....	62
❖ <i>RASSURER le consommateur</i> .....	62
❖ <i>RE-ORIENTER nos systèmes de production</i> .....	62
❖ <i>EXPLIQUER</i> .....	62
Le travail législatif .....	62

## Ouverture / Réalité, agriculteurs et consommateurs : mots-clés de la rencontre

### GILLES THEVENET

Président du conseil scientifique du Forum de l'agriculture raisonnée respectueuse de l'environnement (FARRE) et directeur scientifique d'Arvalis-Institut du végétal.

« *La multifonctionnalité donnée à l'agriculture est une chance moderne de ré-ennoblissement du métier de paysan* »

### ***L'agriculture raisonnée, un concept qui s'ancre dans la réalité***

#### ❖ « L' » agriculture raisonnée

L'article « l' », ajouté cette année devant l'expression « agriculture raisonnée » (AR) ancre ce concept encore davantage dans la réalité. L'agriculture raisonnée engage durablement consommateurs et producteurs, et nous verrons comment elle peut satisfaire aux attentes des uns et des autres.

Chacun s'accorde à dire que le développement durable en agriculture passe par une agriculture raisonnée respectueuse de l'environnement. Nombreux sont les agriculteurs qui engagent leurs efforts sur la qualité de leurs produits et sur la protection de l'environnement, mais le progrès durable implique avant tout des échanges. C'est bien l'objet de ces rencontres, depuis leur début, où tous les acteurs peuvent échanger sur leurs attentes, leurs demandes et leurs expériences.

#### ❖ *Historique des rencontres FARRE*

En 1998, FARRE initie ses premières rencontres sur le thème « agriculture et société ». Le président<sup>1</sup> concluait à l'époque que ces rencontres contribuaient, en un lieu symbolique<sup>2</sup>, à la réflexion et au dialogue entre des acteurs parfois éloignés mais partageant la même volonté d'œuvrer pour une agriculture citoyenne et durable.

En 1999, les rencontres se focalisent sur les outils de l'agriculture raisonnée et les moyens d'accompagnement des agriculteurs dans cette démarche.

En 2000, les rencontres ont pour titre : « Agriculture raisonnée : quelles attentes, quelles garanties, quelle communication ? » Raoul Calvet<sup>3</sup> espérait que les travaux engagés dans cette journée aboutiraient à une définition de l'agriculture raisonnée acceptable par tous et fourniraient une contribution aux travaux engagés par Guy Paillotin.

En 2001, la réflexion concernait l'agriculture raisonnée comme fondement d'une agriculture durable en Europe. La question européenne émerge alors et ne cesse depuis d'occuper nos travaux.

En 2002, le thème des rencontres portait sur les résultats, les défis et les perspectives de l'agriculture raisonnée. Le défi portait sur l'utilisation du milieu naturel par les agriculteurs. Il s'agissait de définir les effets de cette exploitation et leurs évolutions.

En 2003, la qualification de l'agriculture raisonnée fut débattue à l'occasion de la publication de textes de loi sur le sujet.

<sup>1</sup> Le président Forni aujourd'hui disparu venait de succéder à Jean Thiault

<sup>2</sup> La maison de l'UNESCO

<sup>3</sup> Raoul Calvet, membre du conseil scientifique, remplaçait en 2000 le président Claude Gleizes.

Enfin, dans l'intitulé du thème l'an dernier, « agriculture raisonnée et développement durable : controverse ou consensus ? », n'apparaissait toujours pas l'expression « L'agriculture raisonnée ».

### ***Du paysan au producteur***

Notre thème de cette année est : « l'agriculture raisonnée : une réalité qui engage durablement consommateurs et producteurs ». Que demandons-nous à nos agriculteurs ? A notre agriculture ?

On trouve de très nombreuses terminologies pour qualifier le métier agricole. Sans rentrer dans la liste des termes péjoratifs (culs-terreux...), je me suis arrêté sur le terme « agriculteur » bien que le titre des rencontres retienne celui de « producteur ».

Le Larousse définit le paysan comme celui qui vit à la campagne. Le producteur est celui qui crée de l'utilité, de la valeur ajoutée. Le cultivateur est « la personne » qui cultive la terre alors que l'agriculteur est défini de façon plus impersonnelle comme « celui » qui cultive la terre.

Bertrand Hervieu<sup>4</sup> estime que le métier d'agriculteur a vécu trois périodes :

#### **- le temps du paysan**

Ce temps a connu son apogée sous la IIIe République et qui faisait de la paysannerie un état dont on hérite (Léon Gambetta<sup>5</sup> évoquait sa confiance dans le monde paysan en disant : « *faisons chausser aux paysans les sabots de la République, lorsqu'ils les auront chaussés, la République sera invincible* »)

#### **- le temps de l'agriculteur**

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale jusqu'à aujourd'hui, l'agriculture est devenue un métier que l'on apprend. Je me reconnais dans cette période où la science et la technique accompagnent l'agriculteur.

#### **- demain, le temps du producteur ?**

C'est en ce moment que se vivent les enjeux autour de cette question. Le monde agricole doit s'adapter et comprendre la richesse de la demande qui lui est adressée pour inventer la diversité du métier de demain, ce métier que certains d'entre vous ou que certains de nos enfants exerceront en 2025 et plus tard.

### ***Les nouvelles attentes des consommateurs***

J'ai repris les conclusions de la Commission nationale d'orientation (CNO) qui a porté et accompagné le débat national « agriculture, territoires et société<sup>6</sup> ».

La synthèse de cette commission retient quatre missions fondamentales pour l'agriculture et pour les paysans :

- production de biens alimentaires
- production de biens non alimentaires
- production de services collectifs environnementaux
- production de services collectifs territoriaux.

**Cette multifonctionnalité donnée à l'agriculture est une chance moderne de ré-ennoblissement du métier de « paysan ».** En ce début de 21<sup>e</sup> siècle, la demande de nos contemporains est d'une richesse inexistante à l'époque de l'Après-guerre, à l'heure où la commande était relativement simple : il s'agissait uniquement de nourrir les populations. Aujourd'hui la demande plus diversifiée permet un rebond positif.

### ***Un avenir prometteur pour l'agriculture raisonnée***

<sup>4</sup> Ancien président de l'INRA et auteur de nombreux ouvrages sur l'agriculture

<sup>5</sup> Léon Gambetta est le créateur du ministère de l'Agriculture en 1881.

<sup>6</sup> La CNO a été installée le 20 septembre 2004 par Nicolas Forissier et Hervé Gaymard pour porter le débat et préparer la rédaction du projet de loi de modernisation agricole.

Enfin, je citerai les conclusions d'une étude menée par le Centre commun de recherche (bras scientifique de la Commission européenne) sur les possibilités de développement des quatre modes de production alternatifs.

Selon cette étude, l'agriculture biologique ne connaîtrait pas un développement exponentiel pour plusieurs raisons (marchés, coûts, etc).

L'agriculture préservatrice des sols pourrait se développer là où demeurent des problèmes d'érosion, qui ne sont pas une priorité en Europe.

L'agriculture sous signe de qualité devra supprimer des logos pour pouvoir se développer.

Quant à l'agriculture raisonnée, elle offrirait un fort potentiel de développement sous réserve d'importantes réformes. L'agriculture raisonnée pourrait devenir **le mode de production standard en Europe. Les réformes suggérées sont l'harmonisation des règles européennes et une clarification de l'image auprès des consommateurs.** Ce développement dépendra aussi du positionnement des produits issus de l'agriculture raisonnée par rapport aux produits issus de l'agriculture biologique.

Je conclus en citant Paul Valéry qui affirme que toute la structure sociale est fondée sur la croyance, qui est une action de croire une chose vraie, vraisemblable ou possible, ou sur la confiance qui est l'espérance ferme, l'assurance de celui qui se fie à quelqu'un ou à quelque chose.

L'agriculture raisonnée relève-t-elle de la confiance, de la croyance, ou des deux ?

Bonnes rencontres et merci pour votre attention.

**Animateur de la journée : Olivier de LAGARDE, journaliste France-info**

Il s'est passé beaucoup de choses depuis le 28 mars 2004 et la parution du premier texte législatif qui encadre l'agriculture raisonnée.

**Cette année est celle des premières exploitations qualifiées et des premiers produits étiquetés.**

L'agriculture raisonnée devient une réalité pour les consommateurs. Les premiers produits étiquetés issus d'exploitations qualifiées au titre de l'agriculture raisonnée sont apparus. L'agriculture raisonnée est passée de la théorie à la pratique.

**Bilan de la qualification****Bilan chiffré de la qualification**

**Les premières qualifications d'exploitations marquent un réel tournant pour l'agriculture raisonnée en concrétisant l'engagement des producteurs. Quel processus conduit à cette qualification ? Comment évolue le référentiel ?**

**PIERRE ERIC ROSENBERG**

Président de la commission nationale de l'agriculture raisonnée et de la qualification des exploitations - section agrément des organismes certificateurs (Cnar-Soc).

*« Focalisons-nous sur la disponibilité, la cohérence et l'accessibilité des outils pour tous les exploitants. C'est seulement à ces conditions que le nombre d'exploitations qualifiées pourra augmenter significativement »*

Je suis heureux d'être ici aujourd'hui. Ce n'est pas la première fois que je participe au forum de l'agriculture raisonnée mais c'est la première fois que nous parlons d'une agriculture raisonnée ancrée dans notre réalité.

❖ *Système de contrôle de l'agriculture raisonnée*

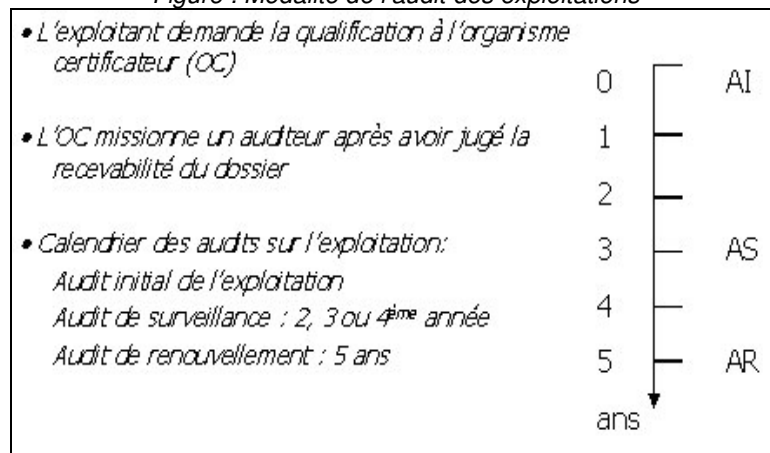
L'agrément des organismes de certification représente la partie obscure de l'agriculture raisonnée

**Audit de l'exploitation**

**Le processus qui conduit à la qualification des exploitations est avant tout une démarche volontaire menée par l'exploitant agricole.** L'agriculteur s'adresse à un Organisme certificateur (OC) qui lui missionne un auditeur (une personne ou une équipe) pour examiner de manière détaillée la situation de l'exploitation au regard des critères du référentiel. A la suite de l'audit, le processus de qualification est engagé. Il peut donner lieu à des échanges supplémentaires entre l'OC et l'exploitant (demandes d'améliorations, remarques,...).

A l'avenir, les OC devront vérifier que l'exploitant continue à respecter les obligations de l'agriculture raisonnée (audit de suivi conduit à échéance régulière)

Figure : Modalité de l'audit des exploitations



Source : Pierre Eric Rosenberg

### Procédures d'agrément des organismes de certification

La légitimité des OC procède de deux logiques :

- **l'accréditation** donnée par le Comité français d'accréditation (Cofrac)

Le Cofrac vérifie que l'OC dispose des compétences techniques, mais aussi de l'indépendance et de l'impartialité nécessaires pour effectuer des missions proches de l'intérêt public (la qualification est garantie par les pouvoirs publics).

- **la procédure d'agrément** qui vérifie que l'OC possède bien, au regard de l'agriculture raisonnée, les outils, et les plans de contrôle nécessaires pour travailler de façon cohérente.

### Activité de la Soc

Cette activité d'agrément est au cœur du travail de la Soc. Au-delà, **la partie la plus importante du travail consiste en l'harmonisation des plans de contrôle et en la simplification des procédures.**

### Harmonisation des plans de contrôle

La Soc s'assure que tous les OC utilisent des outils cohérents les uns par rapport aux autres. Il faut également vérifier que les agréments des OC sont fournis de manière identique pour éviter toute discrimination. Et, plus important encore, il revient à la Soc de s'assurer que les pratiques des OC ne sont pas discriminatoires pour les agriculteurs. Si les OC, pour deux régions différentes, n'appliquent pas le référentiel avec la même rigueur, les agriculteurs se verraient inégalement traités !

### Gestion des agréments

Je salue le travail de secrétariat effectué sur ce point par la Direction générale de l'alimentation (DGAL) et par la Direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes (DGCCRF). Elles se sont véritablement engagées pour accompagner le développement de l'agriculture raisonnée.

❖ *Etat des lieux*

### Agréments des OC

15 OC sont déjà agréées et 4 sont en cours d'agrément. Ces 19 OC permettront à tout agriculteur, où qu'il soit en France, de s'adresser à un OC dans de bonnes conditions.

### Harmonisation des procédures par les notes de doctrine

Cette harmonisation se traduit par des notes de doctrine dont 9 sont validées à ce jour. Ces notes de doctrine peuvent :

- organiser l'agrément simultané par le Cofrac et la Soc
- formaliser les demandes d'agrément des OC



- définir les critères techniques permettant aux auditeurs des OC d'intervenir sur les exploitations
  - définir la durée d'audit pour donner un cadre commun et éviter des distorsions de tarifs entre les OC.
- Ces notes visent aussi à simplifier les procédures comme le montre l'exemple de l'audit simultané Cofrac, Soc.

#### **Nombre et nature des exploitations qualifiées**

On compte entre 500 et 600 exploitations qualifiées aujourd'hui.

Certains secteurs comme la viticulture et l'arboriculture sont davantage représentés du fait de l'histoire de leur organisation. Ce n'est donc pas un hasard si le premier produit identifié est du vin et non un jeune bovin mâle ! En revanche, la polyculture élevage est très peu représentée.

Les régions du Sud sont plus représentées (le Languedoc Roussillon affiche plus de 50 % des qualifications). Les régions Centre et Rhône-Alpes représentent chacune 10 % des qualifications.

Le chiffre de 500 exploitations peut sembler faible, mais il serait dangereux de se lancer dans une course aux chiffres. **Focalisons-nous sur la disponibilité, la cohérence et l'accessibilité des outils à tous les exploitants.** C'est à cette condition que le nombre d'exploitations qualifiées pourra augmenter significativement.

#### ❖ *Travaux en cours*

Quand les quelques dossiers d'agrément des OC encore en cours de validation seront achevés, s'ouvrira une période de suivi des procédures de ces agréments.

Dorénavant, la Soc va se concentrer sur la précision et l'harmonisation de certains points. Une réflexion sur les modalités d'information des consommateurs et des touristes doit par exemple être engagée. Les panneaux à l'entrée des exploitations qualifiées pourraient être un bon outil de promotion de la démarche de l'agriculture raisonnée.

#### ❖ *Conclusion*

Une importante harmonisation des plans de contrôle a été réalisée depuis 2003. En 2005, nous sommes désormais opérationnels et j'espère que cette année verra fleurir les panneaux « agriculture raisonnée » devant les exploitations qualifiées !

### ***Etat d'avancement des Commissions régionales de l'agriculture raisonnée (CRAR) et évolution du référentiel national***

#### **JEAN SALMON**

Président de la Commission nationale de l'agriculture raisonnée -Section examen du référentiel (CNAR-Ser)

Après une année 2003 particulièrement active (construction du guide d'interprétation), le premier semestre 2004 a été relativement calme. Pour mémoire, nous avons demandé aux sections régionales de faire des propositions d'exigences supplémentaires par rapport au référentiel national.

#### ❖ *Conditionnalité et agriculture raisonnée*

D'autres événements, certes prévisibles, sont cependant intervenus dans les décisions. La réforme de la PAC a, entre autres, conçu la conditionnalité des aides pour l'agriculture. S'est alors posée la question des modalités d'insertion de cette conditionnalité dans le référentiel.

Les réunions ont repris et, le 10 juin 2004, la décision d'intégrer la conditionnalité dans le référentiel de l'agriculture raisonnée était prise. Aucun d'entre nous n'imaginait que l'on puisse promouvoir une agriculture raisonnée qui n'intègre pas les exigences de la conditionnalité ! La décision de principe a donc été facile à prendre, mais en entrant dans le vif du sujet, la fixation de limites s'est avérée complexe.

Puisque la conditionnalité entre progressivement en vigueur (de 2005 à 2007), nous avons finalement décidé d'intégrer au même rythme les éléments de conditionnalité dans le référentiel.

La conditionnalité est constituée d'une part de directives européennes communes et d'autre part de bonnes pratiques agricoles et environnementales laissées à l'initiative de chaque Etat membre. Ces bonnes pratiques avaient déjà été discutées au sein du CSO. Nous nous sommes appuyés sur ces débats pour avancer sur l'intégration de ces mesures dans notre référentiel.

Deux sujets ont particulièrement retenu l'attention de la commission.

### **Les bandes enherbées**

La conditionnalité prévoit une surface enherbée correspondant à 3 % de la surface en céréales, oléagineux et protéagineux (SCOP). La conditionnalité s'accommode de surfaces discontinues alors que la protection de l'eau nécessite un enherbement continu. Comment devait se positionner le référentiel de l'agriculture raisonnée, s'en tenir aux 3% ou exiger un enherbement sur tout le linéaire du ruisseau ? Le débat fut vif, y compris au sein des organisations agricoles !

Je souligne à cette occasion le comportement exemplaire de tous les acteurs non agricoles participant au débat. Ils ont essayé de comprendre les difficultés des agriculteurs pour trouver ensemble les solutions les plus constructives, afin que cette agriculture, souhaitée par tous, soit promue par des décisions cohérentes pour tous.

Il a finalement été décidé que :

- des surfaces enherbées le long des rives seront exigées si le producteur peut prétendre à des primes
- des aménagements seront possibles pour les petits producteurs ne bénéficiant pas de compensations financières pour ces surfaces mises en gel.

Ces propositions ont été envoyées à la commission nationale et seront entérinées ou remises en cause le 19 janvier 2005.

### **Rôle des OC à propos du contrôle**

Je ne rentre pas dans la polémique sur l'agriculture raisonnée qui ne serait que l'application de la réglementation : ceux qui le pensent n'ont pas dû lire complètement le référentiel !

En revanche, il nous fallait préciser le rôle des OC à propos des contrôles. Les OC ont souvent indiqué qu'ils n'étaient pas des contrôleurs administratifs chargés de faire appliquer la réglementation ! Des solutions équilibrées ont été trouvées. Sur le plan réglementaire, seuls le seuil des 170 unités d'azote et l'existence des documents de suivi seront contrôlés. Evidemment, **le statut d'agriculteur raisonné n'exclut pas totalement la possibilité de contrôles administratifs**, mais je n'imagine pas qu'un agriculteur raisonné puisse être pénalisé par ce contrôle administratif !

#### *❖ Le bilan mitigé des CRAR*

L'agriculture raisonnée entend disposer d'un référentiel national et de quelques exigences adaptées aux réalités du terrain. A ce jour, seules dix régions nous ont fait parvenir leurs exigences<sup>7</sup>. Nous avons étudié ces dix propositions souvent peu structurées.

Je salue d'ailleurs ici le travail de secrétariat de la section pour rédiger des propositions cohérentes (avec les autres régions et avec les propositions de la CNAR elle-même).

**Finalement, des exigences complémentaires vont être intégrées pour six régions.** C'est peu, nous en espérons davantage, et avons sollicité d'autres régions. Nous sommes confrontés à une réforme de la PAC qui tétanise tous les acteurs et les partenaires du monde agricole. Aujourd'hui, la réforme de la PAC et la conditionnalité sont désormais décidées, et les blocages devraient être dépassés.

Il faut trouver dans l'esprit d'ouverture au sein de la Ser (dans le monde agricole comme dans le monde associatif) les ressources nécessaires pour avancer ensemble. D'une confrontation constructive autour d'un dossier comme l'agriculture raisonnée naîtra une meilleure compréhension des différents acteurs de la société.

<sup>7</sup> Exigences adaptées au contexte local.

## Complémentarité de l'agriculture raisonnée et des démarches qualité produit

Appellation d'origine contrôlée, Charte des bonnes pratiques d'élevage, Céréales certifiées... l'agriculture raisonnée se superpose aux nombreuses démarches qualité françaises ou européennes. Cependant, loin de se concurrencer, ces cahiers des charges se complètent pour permettre aux agriculteurs de progresser dans plusieurs directions. Trois producteurs témoignent.

### *Appellation d'origine contrôlée et agriculture raisonnée*

PHILIPPE BARDET

Viticulteur FARRE de Gironde, possédant deux Appellations d'origine contrôlée (AOC)

« *L'AOC et l'agriculture raisonnée sont complémentaires : la première est au service d'un produit, alors que l'autre est une démarche globale.* »

#### ❖ *L'AOC, qu'est ce que c'est ?*

Les vigneron en AOC font de l'agriculture raisonnée sans le savoir. L'AOC est la fusion entre un milieu naturel (sol et climat), plusieurs variétés végétales ou animales, et des traditions et savoir-faire. Cette fusion transforme le territoire en terroir et donne au produit alimentaire des caractéristiques spécifiques et non reproductibles (typicité). Mais cette spécificité ne fonctionne que si le milieu naturel est en interaction forte avec les variétés choisies et si le savoir-faire est respecté par l'homme.

**L'homme est au service du terroir dont il met en lumière les caractéristiques intrinsèques grâce à ses choix de production.** Tout acte déformant cette authenticité est contraire à l'esprit de l'AOC.

#### ❖ *Les spécificités de l'AOC*

La terre et la vigne appartiennent aux vigneron (droit privé). En revanche l'AOC, en tant que patrimoine national, appartient au droit public. La législation de 1935 a légué ce patrimoine à ceux qui en avaient la connaissance : les vigneron réunis en un syndicat d'AOC.

#### ❖ *Le décret AOC*

Le décret fait bénéficier l'AOC de la puissance de l'Etat et des pouvoirs publics. Ce décret comprend la délimitation de l'AOC et ses conditions de production. La délimitation par des professionnels est proposée à la commission nationale comprenant des experts indépendants. Les conditions de production sont proposées par les vigneron. Elles sont ensuite examinées par une commission d'enquête issue de l'INAO qui conseille la commission nationale.

Clé de voute de la bonne gestion de l'AOC, le décret garantit à la fois l'origine, la qualité (conséquence des bonnes conditions de production) et l'environnement (une AOC ne peut s'épanouir dans un environnement dégradé).

#### ❖ *Impact de l'AOC*

En cas de bonne adéquation de cette démarche, les résultats sont de cinq ordres :  
- complémentarité et non concurrence des produits (grâce à leur typicité)

- création d'une valeur ajoutée (image et notoriété)
  - valorisation de l'image de la France par les exportations (80 000 exploitations vivent de leur production et conservent leur autonomie, même sur de petites superficies)
  - protection de la nature (nécessité de préserver l'environnement pour conserver le terroir).
  - aménagement du territoire (le maintien d'une agriculture permet d'occuper des territoires inhospitaliers).
- L'AOC est l'expression de dimensions culturelles, sociologiques, historiques, géographiques, géologiques et pédologiques. **C'est l'âme d'un terroir et l'esprit d'une région.**

**Le syndicat de l'AOC hérite donc de la mission de gardien du patrimoine**, dont le leitmotiv pourrait être : « *nous devons préserver la terre que nous empruntons à nos enfants* ».

A chaque AOC correspond un syndicat spécifique.

Dès 1999, des éléments supplémentaires pour le décret avaient été présentés au comité national de l'INAO. Ces projets étaient restés dormants jusqu'à l'apparition du décret sur l'agriculture raisonnée. Depuis, le comité national des vins et de la vigne a approuvé le 12 février 2004 le rapport présenté par la commission terroir et environnement.

#### ❖ *Terroir et environnement*

Trois orientations sont retenues :

- une proposition concrète de mesures prioritaires (transcrites dans un décret horizontal comprenant toutes les AOC)
  - l'adoption d'un cahier des charges terroir et environnement
  - la mise en place d'un guide de bonnes pratiques (fixant quelques mesures simples admises par le plus grand nombre)
  - la création d'une convention cadre avec le ministère de l'Ecologie et du Développement durable (MEDD)
- Cette convention permettra une concertation des partenaires sur tout projet environnemental, favorisera la participation d'experts environnementaux, et permettra d'organiser des arbitrages nationaux<sup>8</sup> en cas de désaccords locaux sur ces projets environnementaux.

Dans un contexte sociétal et technologique mouvant, **le syndicat de défense de l'AOC est au centre d'un dispositif d'animation et d'émulation collectives nécessaires au renforcement du lien au terroir.**

En 2005, les consultations ont été réalisées en Aquitaine. Les décrets devront être modifiés par des mesures simples, applicables par tous, et pertinentes pour le terroir et pour l'environnement. C'est la seule parade à la multiplication des interdits dont la surveillance effective ne pourra pas être réalisée : une autre façon de réglementer doit être envisagée. Il s'agit de mettre en place des procédures qui incitent les producteurs à échanger au sein du syndicat pour renforcer leur lien au terroir et donc la typicité de leur produit.

Ces nouveaux décrets devront suggérer, sans la rendre obligatoire, la qualification des exploitations au titre de l'agriculture raisonnée.

#### ❖ *Complémentarité des démarches*

L'AOC et l'agriculture raisonnée sont complémentaires. La première est au service d'un produit, alors que l'autre est une démarche globale.

Un cahier des charges Terroir et environnement faisant référence aux exigences locales de l'agriculture raisonnée sera plus simple à utiliser pour les syndicats qu'un référentiel reconstruit de toutes pièces.

L'homme étant au cœur de l'AOC et de l'agriculture raisonnée, la formation professionnelle devrait davantage être mise en avant, mais non rendue obligatoire (comme elle le serait si elle était inscrite dans le décret).

Pour augmenter la synergie entre agriculture raisonnée et AOC, il suffirait d'augmenter les critères de formation de l'AOC. **La valeur de l'exemple et le caractère volontaire de cette démarche feront le reste.**

Les médecins et les notaires ont des formations continues obligatoires, pourquoi pas nous ?

<sup>8</sup> Arbitrage au sein de l'Inao et du ministère.

## Charte des bonnes pratiques d'élevage et agriculture raisonnée

GERARD GUYOT

Agriculteur FARRE dans le Doubs

« *La complémentarité entre la charte de bonnes pratiques d'élevage et l'agriculture raisonnée m'a ôté toute crainte, et la transition s'est faite en douceur. Au final, s'engager en agriculture raisonnée est valorisant pour l'agriculteur et pour sa famille.* »

Ma vie d'éleveur aurait pu être un long fleuve tranquille. Installé en 1988, j'exploite avec mon épouse une ferme dans le Doubs sur une surface de 74 ha totalement en herbe. Mes 32 vaches laitières de race montbéliarde produisent 200 000 litres de lait, transformé en Comté par la coopérative.

❖ *1997 : un bâtiment aux normes*

En 1997, j'ai construit un nouveau bâtiment afin que les animaux ne soient plus dans le village et qu'ils puissent accéder directement aux pâtures. **Cet accès aux pâtures, ainsi qu'une meilleure gestion des fourrages, ont permis d'améliorer mes conditions de travail.**

J'aurais pu me contenter de ce premier succès, mais j'ai souhaité prendre encore davantage de recul sur le raisonnement de l'exploitation.

❖ *Avril 2001 : charte des bonnes pratiques de l'élevage*

Lors d'une réunion de l'Unité nationale de sélection et de promotion des races montbéliardes, un agent de l'Etablissement départemental de l'élevage (EDE) nous a présenté **la charte des bonnes pratiques de l'élevage : une démarche volontaire qui propose à chaque éleveur de s'engager à bien faire en toute transparence.** Un auto-diagnostic et une visite d'un technicien agréé m'ont permis d'approfondir la réflexion.

Ensemble, nous avons trouvé des points d'amélioration, l'organisation du stockage des médicaments par exemple, ou, le contrôle annuel de la machine à traire. En avril 2001, je signais la charte des bonnes pratiques de l'élevage. Elle a été pour moi un enrichissement, me permettant de progresser sagement et progressivement. Elle m'a également permis de répondre aux questions légitimes des consommateurs.

Présenter le cahier sanitaire à un visiteur est un gage de sérieux. Je constate aussi que le fait de noter les interventions effectuées sur les animaux me permet de sélectionner les moins sensibles à la maladie.

❖ *2003 : AOC Comté*

En 2003, j'ai réalisé la mise en conformité de l'exploitation avec les exigences spécifiques de notre AOC Comté (notamment l'interdiction de produire des aliments fermentés comme l'ensilage).

❖ *2004 : L'agriculture raisonnée*

« *Qui n'avance plus recule* ». Je voulais donc aller plus loin en m'engageant en agriculture raisonnée, ce qui ne fut pour moi qu'une formalité. Sur l'escalier de mon évolution professionnelle, il ne me restait plus que quelques marches à gravir. **La complémentarité des deux démarches m'a ôté mes craintes, et la transition s'est faite en douceur.** De plus, la monoculture d'herbe simplifiait le processus.

Je me suis donc penché sur l'environnement de l'exploitation en réalisant des analyses de sols et en progressant sur la gestion des déchets, et finalement, **s'engager en agriculture raisonnée est valorisant pour l'agriculteur et pour sa famille.**

Nos deux enfants de 12 et 10 ans n'auront plus à rougir devant leurs camarades d'école, souvent peu au fait de nos pratiques. Désormais, ces dernières sont propres et respectueuses de l'environnement. Certains agriculteurs sont peut-être inquiets. Ils doivent, pour assurer un revenu suffisant, mener de front plusieurs productions : s'investir dans tous les ateliers à la fois s'avère alors plus complexe, et les progrès sont plus lents. Gide écrivait : « *c'est une grande et rare vertu que la patience, que de savoir attendre et mûrir, que de se corriger, se reprendre et...tendre à la perfection* ».

**Si l'agriculture est raisonnée, l'agriculteur doit être raisonnable.** L'agriculture évolue et son image doit évoluer en même temps. L'investissement coûte peut-être, mais le jeu en vaut la chandelle.

### **Filière céréales et agriculture raisonnée**

**BRUNO POUTEAU**

Agriculteur FARRE dans l'Yonne.

*« L'agriculture raisonnée répond uniquement à des obligations de moyens. La filière CRC, en plus de ces obligations de moyens (contrôlées par un OC), a des obligations de résultats, matérialisées par des analyses avant récolte et avant expédition. »*

Je suis installé avec mon épouse sur 180 ha de céréales dans l'Yonne et pratique l'agriculture raisonnée depuis 15 ans.

#### ❖ *Présentation de la filière Céréales CRC (culture raisonnée contrôlée)*

La filière CRC est à l'origine une démarche initiée par un organisme stockeur. **Le référentiel traite des conditions de production céréalière particulières réduisant les contaminations d'origine chimique et respectant l'environnement.**

Cette filière est complémentaire de l'agriculture raisonnée.

#### **La CRC sur notre exploitation**

Nous sommes installés en zone vulnérable et devons donc respecter la directive Nitrates. Nous devons aussi respecter l'homologation sur les mélanges de produits phytosanitaires.

Nous devons suivre régulièrement des formations. La dernière concernait la conduite des cultures en système intégré.

Nous devons choisir des parcelles en CRC (sur le plan de l'exploitation) hors des zones de contamination éventuelles (autoroutes, incinérateurs, décharge,...). Lors de la construction de l'A5, nous avons bénéficié d'un bon remembrement ; en contrepartie, une bande d'exclusion d'environ 300 mètres nous est imposée le long de l'autoroute.

#### **Fertilisation**

Il nous faut aussi disposer d'un matériel précis, en bon état et adapté au travail. **Depuis plus de 10 ans, nous effectuons un plan prévisionnel d'analyse des sols.** En fin d'hiver, nous réalisons un prélèvement à la tarière (30 cm et 60 cm) pour déterminer le reliquat azoté. Cette donnée sera notre indicateur pour connaître la dose exacte de fertilisant à épandre. Cette dose est ensuite affinée, à la sortie de la dernière feuille, grâce à la méthode Hydro-N Tester.

#### **Protection des cultures**

Nous bénéficions de conseils internes (coopérative) et externes (avertissements envoyés par le service de protection des végétaux et la chambre d'Agriculture).

**L'évaluation des risques et l'observation de la culture nous permettent de décider s'il faut ou non traiter.** Par exemple, pour évaluer le risque de piétin, nous calculons une note en fonction du type de sol, de la date de semis et des cultures précédentes. Si la note obtenue est inférieure à 8, le risque pour la culture est faible. Une note supérieure implique un comptage sur les blés et un suivi de l'hygrométrie. Le traitement n'est effectué que si l'ensemble des indicateurs est à l'orange. Nous prenons la décision de traiter uniquement si le seuil d'intervention est dépassé. Par ailleurs, les produits phytosanitaires sont sélectionnés pour leur moindre impact sur l'environnement et sur l'utilisateur. Ils sont définis par une liste positive. Dans le cas d'une attaque de pucerons sur épis, si le seuil d'un épi sur deux n'est pas atteint et que la présence d'auxiliaires est constatée, nous décidons de laisser l'équilibre s'installer sans effectuer de traitement. Les observations et traitements sont ensuite enregistrés. Pour chaque traitement, nous utilisons le produit le plus adapté, choisi dans la liste positive.

### **Moyens mis en œuvre**

Le matériel de pulvérisation doit être en bon état et contrôlé tous les 3 ans. Les produits phytosanitaires sont stockés dans leur emballage d'origine à l'intérieur d'un local identifié et réservé à cet usage. Les déchets de l'exploitation sont stockés en vue de leur élimination ou de leur recyclage. Les emballages vides sont recyclés par ADIVALOR.

### ❖ *Agriculture raisonnée et CRC*

**La filière CRC et l'agriculture raisonnée sont deux démarches volontaires. L'agriculture raisonnée répond uniquement à des obligations de moyens. La filière CRC, en plus de ces obligations de moyen (contrôlé par un OC), répond à des obligations de résultats, matérialisées par des analyses avant récolte et avant expédition.**

Par exemple, le total des résidus de pesticides doit être inférieur à 10 ppb, et le DON<sup>9</sup> (issu de certains champignons) doit être inférieur à 1000 ppb. Les productions ne répondant pas à l'ensemble des exigences sont déclassées.

**La filière CRC s'inscrit donc dans une démarche de développement durable resserrant encore les liens des différents acteurs de la filière.** A l'écoute des clients et des marchés, cette filière anticipe depuis toujours les attentes des consommateurs.

### ***Echanges avec la salle***

**DE LA SALLE** (André PHILIPPE, CNAFC, représentant d'une organisation de consommateurs présente au Cofrac et à la Cnar-Soc)

Nous sommes l'une des rares organisations de consommateurs à soutenir cette démarche. Ma question porte sur le pain que j'achète depuis plus d'un an en Loire-Atlantique, vendu avec la mention « farine issue de l'agriculture raisonnée ». A ma connaissance, les exploitations qualifiées n'existaient pas encore pour les blés. Tant mieux si ce pain est réellement fabriqué avec des farines issues de l'agriculture raisonnée, mais les mentions sont-elles vérifiables ?

### **Pierre-Eric ROSENBERG**

Nous débattons de ce sujet eu sein de la Soc.

D'abord, s'il a été choisi de développer une procédure encadrée par l'Etat, c'est justement pour encadrer ces pratiques. **La multiplication des initiatives d'agriculteurs ou de partenaires comme les grandes enseignes de la distribution introduisait une ambiguïté vis-à-vis des consommateurs.** Le pain que vous évoquez provient peut-être des emballages réalisés avant la publication du décret.

Par ailleurs, comment suivre les produits ?

Une pomme issue d'un verger en agriculture raisonnée et vendue en vrac n'est pas facile à identifier. En revanche, le sac ou la cagette sont identifiables.

<sup>9</sup> DON : mycotoxines désoxynivalénol

Pour la farine, le suivi est encore plus complexe puisqu'il s'agit d'un ingrédient entrant dans la fabrication d'un produit élaboré. Les textes précisent bien l'obligation d'instaurer un dispositif garantissant une traçabilité tout au long de la chaîne, mais encore faut-il la mettre en œuvre. Une **implication de tous les acteurs est indispensable pour que les garanties données au consommateur soient contrôlées.**

**DE LA SALLE** (Aymard de MONTIGNY, CNIPT)

Le couplage des audits agriculture raisonnée et des audits pour les autres démarches qualité fait-il l'objet d'un travail de concertation? Ce couplage éviterait aux agriculteurs de multiplier les audits.

**Pierre-Eric ROSENBERG**

**Parmi les travaux en cours figure en effet un projet d'organisation des audits pour les exploitations déjà reconnues dans des systèmes similaires** (comme Agriconfiance). Comment alléger les procédures et éviter des contrôles en doublon ? Cette question se pose également à l'international. Nous devons d'abord travailler à l'échelle communautaire et observer les fonctionnements des autres pays.

**DE LA SALLE** (Jean THIAULT, président d'honneur de FARRE)

L'agriculture raisonnée est un concept global : l'ensemble des démarches permettent à l'agriculteur d'obtenir la qualité recherchée pour son produit. Le référentiel intervenu ultérieurement est une reconnaissance officielle focalisée sur la protection de l'environnement, car les autres démarches (AOC, labels, ...) offraient déjà une possibilité de définir une garantie de qualité sur le produit. Il est cependant évident que cette démarche globale prépare l'agriculteur à obtenir une meilleure qualité. **L'esprit de l'agriculture raisonnée ne se limite à l'aspect environnemental, mais couvre l'ensemble des problèmes posés à l'agriculteur.**

**DE LA SALLE** (Nathalie VIRCHEM, Journaliste à *La Croix*)

Quel sera l'impact du retrait de l'agrément « association respectueuse de l'environnement » sur votre action ?

**Christiane LAMBERT**

J'espère que ce retrait n'aura aucun impact. Même si j'entends les critiques qui nous sont adressées, la démarche officielle de qualification raisonnée reste inchangée. FARRE milite pour l'agriculture raisonnée, et donc pour un juste équilibre entre agriculture et environnement. Ce positionnement est contesté, nous ferons donc appel, et notre motivation de militant n'en est pas entamée. Nos réalisations quotidiennes dans nos **exploitations améliorent bel et bien l'environnement !**

**DE LA SALLE** (Luc GUYAU, président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture)

Les chambres d'Agriculture accompagneront cet appel. Je trouve inacceptable que l'on ne puisse pas poursuivre cette action.

**DE LA SALLE** (Bernard GUIDEZ, secrétaire général de FARRE)

L'agrément nous a été retiré en raison des statuts. Nous promovons une agriculture compétitive et respectueuse de l'environnement. D'après le juge, il serait inutile d'être compétitif pour agir en faveur de l'environnement. L'activité économique est pourtant une composante : l'environnement serait-il réservé aux gens peu entrepreneurs ?

**DE LA SALLE** (Nathalie VERJUX, ARVALIS - Institut du végétal)

Je voulais citer le programme de recherche, coordonné par l'ACTA, qui vient de s'achever. Il propose des audits combinés et des reconnaissances d'audit pour permettre aux OC de prendre en compte les audits déjà réalisés. Une autre étude<sup>10</sup> dresse l'inventaire de l'ensemble des démarches qualité en cours pour trouver les points communs et alléger les audits.

<sup>10</sup> Etude réalisée par ARVALIS et par l'Assemblée permanente des chambres d'Agriculture (APCA)



## **Notation sociale, environnementale, économique de l'agriculture raisonnée (ou comment évaluer l'efficacité de l'agriculture raisonnée grâce à la méthode IDEA ?)**

**L'agriculture raisonnée est-elle durable ? La méthode IDEA évalue, grâce à de nombreux indicateurs, agro-écologiques, socio-territoriaux et économiques, l'échelle de durabilité des exploitations agricoles. 21 producteurs FARRE se sont prêtés à l'examen.**

### **Présentation de la méthode IDEA**

**GILLES THEVENET**

Président du conseil scientifique de FARRE

**L'objectif de cette notation n'est pas d'isoler l'environnement des autres facteurs (sociaux ou compétitifs) de l'exploitation.** J'espère que la polémique sur le retrait de l'agrément invitera à réfléchir les tenants d'une vision séparationniste de la problématique environnementale.

Alors, pourquoi noter les exploitations ?

**Le conseil scientifique suit les agriculteurs dans leur démarche permanente de progrès et cherche les outils nécessaires à cette amélioration continue.**

Le conseil avait proposé :

- en 1998, les premières bases techniques de l'agriculture raisonnée
- en 2000, le socle commun de l'agriculture raisonnée
- en 2001, les auto-diagnostics environnementaux
- en 2002, le référentiel de l'agriculture raisonnée.

Nous voulions aller au-delà de ce référentiel dans la recherche d'un outil dont nous avons défini au préalable le cahier des charges technique. La méthode devait être :

- transparente (comme l'indique un agriculteur FARRE, « *les mauvaises notes n'ont jamais fait peur aux bons élèves* »)
- simple (l'agriculteur doit rester aux commandes)
- source de progrès et crédible.

La méthode des indicateurs de durabilité des exploitations agricoles (IDEA) répondait à ce cahier des charges. Elle s'appuie sur trois échelles de durabilité (agro-écologique, socio-territoriale, économique) de même importance (100 points).

Figure : Les échelles de durabilité de la méthode IDEA

**IDEA** **Echelle de durabilité agro-écologique**

Composantes		Indicateurs
<b>Diversité</b>	A1	Diversité des cultures annuelles ou temporaires
	A2	Diversité des cultures pérennes
	A3	Diversité végétale associée
	A4	Diversité animale
	A5	Valorisation et conservation du patrimoine génétique
<b>Organisation de l'espace</b>	A6	Assolement
	A7	Dimension des parcelles
	A8	Gestion des matières organiques
	A9	Zone de régulation écologique
	A10	Action en faveur du patrimoine naturel
	A11	Chargement animal
	A12	Gestion des surfaces fourragères
<b>Pratiques agricoles</b>	A13	Fertilisation
	A14	Traitement des effluents
	A15	Pesticides et produits vétérinaires
	A16	Bien-être animal
	A17	Protection de la ressource sol
	A18	Gestion de la ressource en eau
	A19	Dépendance énergétique

**IDEA** **Echelle de durabilité socio-territoriale**

Composantes		Indicateurs
<b>Qualité des produits et du terroir</b>	B1	Qualité des aliments produits
	B2	Valorisation du patrimoine bâti et du paysage
	B3	Traitement des déchets non organiques
	B4	Accessibilité de l'espace
	B5	Implication sociale
<b>Emploi et services</b>	B6	Valorisation par filières courtes
	B7	Services, pluriactivité
	B8	Contribution à l'emploi
	B9	Travail collectif
	B10	Pérennité probable
<b>Ethique et développement humain</b>	B11	Contribution à l'équilibre alimentaire mondial
	B12	Formation
	B13	Intensité de travail
	B14	Qualité de vie
	B15	Isolement
	B16	Accueil, hygiène et sécurité

**IDEA**

## Echelle de durabilité économique

Composantes		Indicateurs
Viabilité économique	C1	Viabilité économique
	C2	Taux de spécialisation économique
Indépendance	C3	Autonomie financière
	C4	Sensibilité aux aides directes
Transmissibilité	C5	Transmissibilité
Efficience	C6	Efficience du processus productif

Source : Serge Martin-Pierrat

La méthode s'appuie sur des indicateurs comme la diversité des cultures pérennes, laquelle prend en compte les variétés, les espèces présentes, etc. Chaque indicateur fait l'objet d'une notation plafonnée. Par exemple, la diversité agro-écologique pèse au maximum 33 points sur les 100.

Très opérationnel, le référentiel a pour objectif d'obtenir une appréciation de l'état de durabilité de l'exploitation.

Les agriculteurs ont suivi une journée de formation pour renseigner les différents indicateurs et surtout comprendre le diagnostic établi. L'outil reste évolutif<sup>11</sup>.

### Présentation des résultats

**SERGE MARTIN-PIERRAT**

Agriculteur FARRE de l'Hérault, membre du conseil scientifique FARRE.

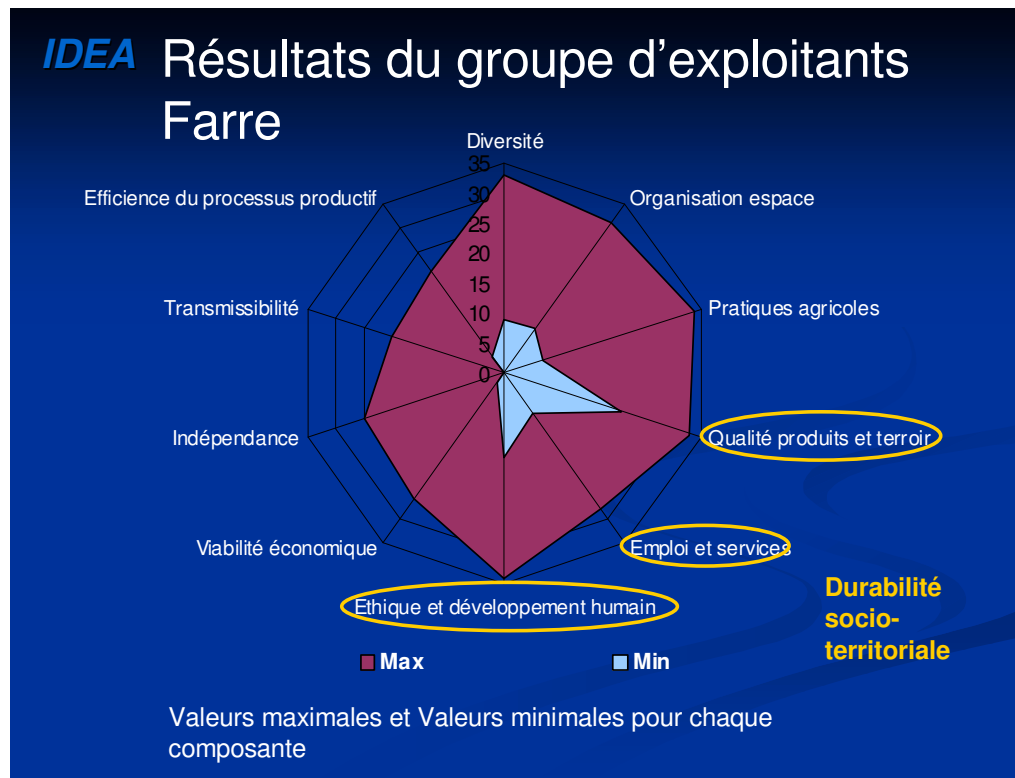
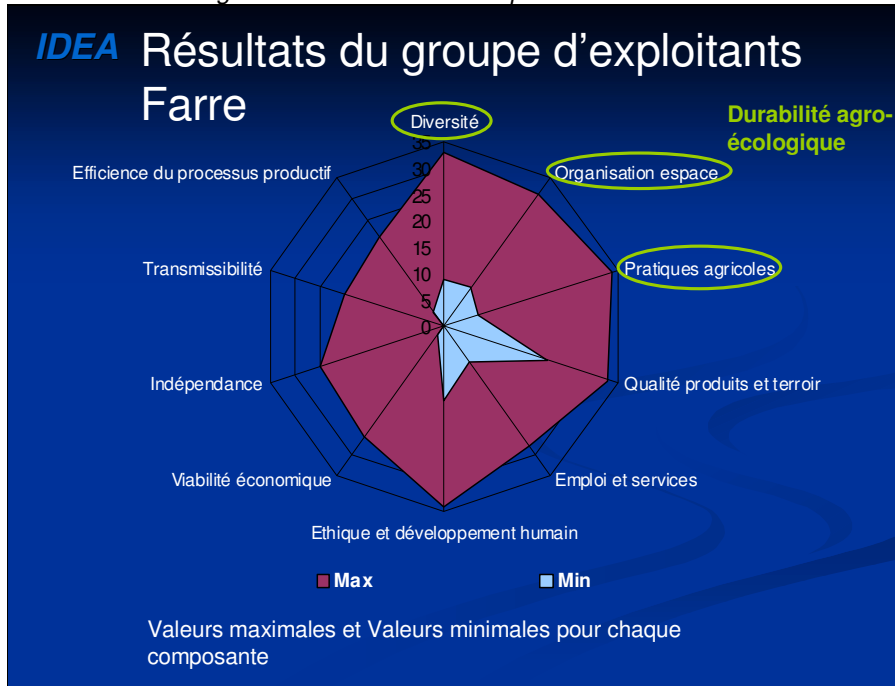
*« La méthode IDEA est essentiellement pédagogique : elle n'entend pas sanctionner mais faire progresser. »*

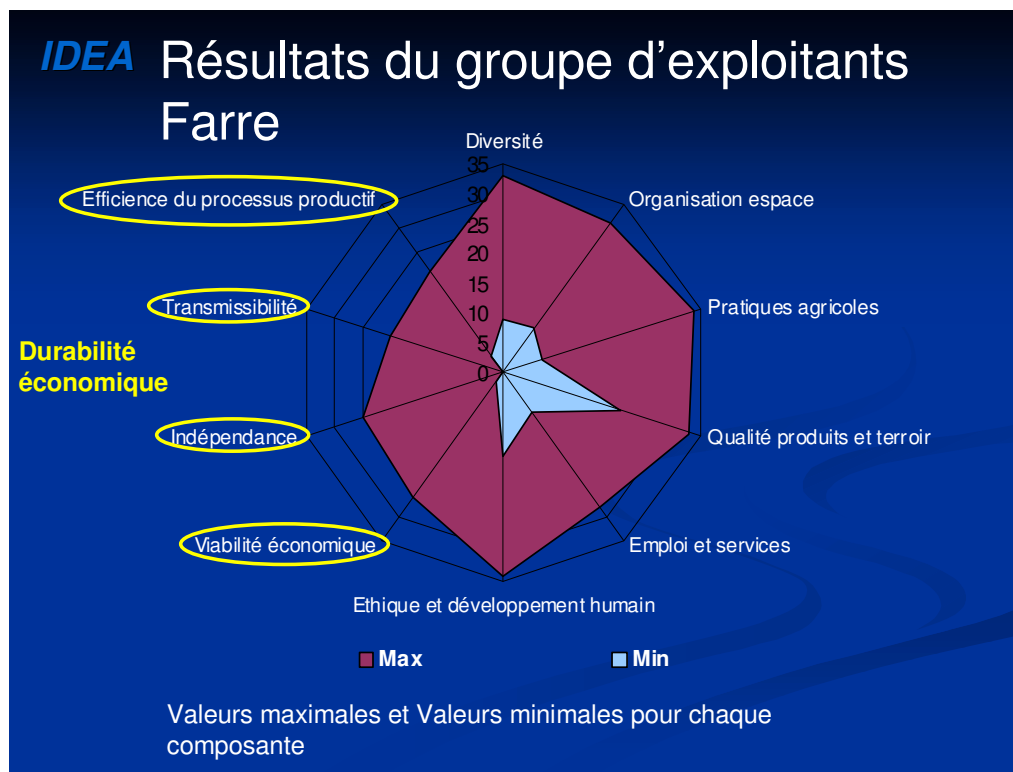
#### ❖ Résultats généraux

IDEA mesure la place de l'exploitation selon trois échelles de durabilité, les résultats apparaissent sous forme d'un radar.

<sup>11</sup> Un livret sur la méthode IDEA est disponible auprès d'Educagri Editions.

Figure : Les résultats des exploitations FARRE





Source : Serge Martin-Pierrat

Les 21 exploitations FARRE choisies sont très diverses, les moyennes ne sont pas représentatives. **La méthode montre en revanche la forte présence des fermes FARRE à des indicateurs élevés. Sur le critère de la durabilité agro-écologique, les notes atteignent presque le maximum**, qu'il s'agisse de diversité, d'organisation de l'espace ou de pratiques agricoles. Quelques exploitations sont cependant fortement pénalisées par leur type d'agriculture.

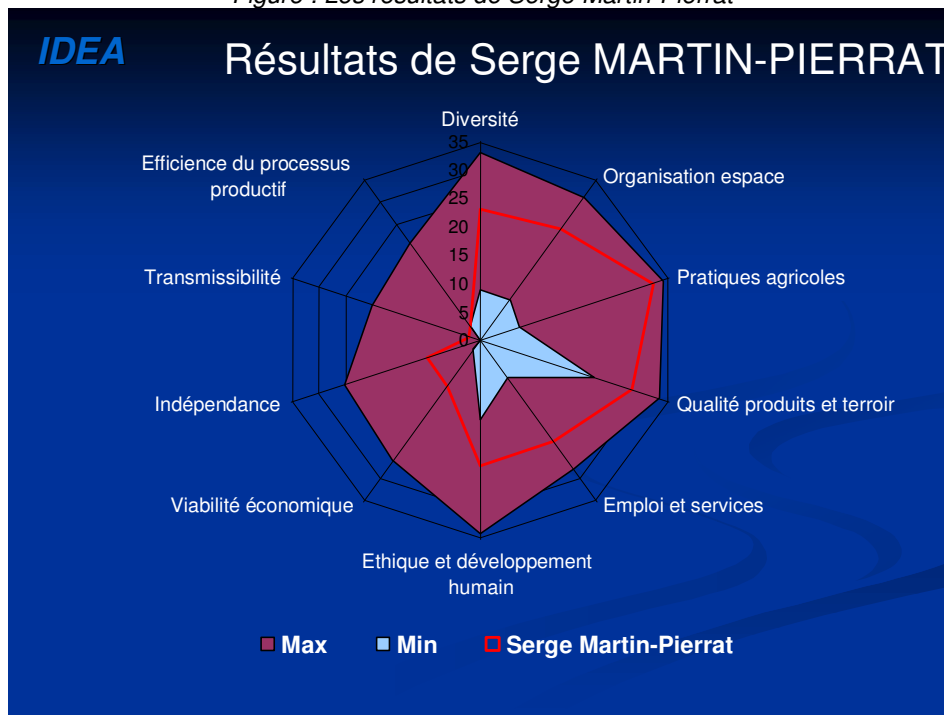
Sur les critères de la qualité du terroir, emploi service, éthique et développement humain, les résultats montrent que la prise en compte de l'environnement par l'exploitant s'accompagne d'une prise en compte des qualités organoleptiques des produits. L'indicateur éthique et développement humain montre que les agriculteurs FARRE s'investissent beaucoup au niveau humain (communes, syndicats,...).

**Pour le critère de la durabilité économique, les résultats sont les plus faibles.** Le problème concerne nombre de fermes françaises. Les exploitations sont sensibles aux aides, certaines sont endettées, et les coûts de revente de l'exploitation sont souvent très élevés.

❖ *Exploitation de Serge MARTIN-PIERRAT*

J'ai appliqué cette méthode sur mon exploitation de 40 ha située dans le midi de la France. 30 ha sont en vignes, à 90 % en AOC, et 12 % de la surface est en arboriculture (pêche, abricot, cerise). 60% de la commercialisation est réalisée en vente directe, le reste sur divers marchés français et étrangers.

Figure : Les résultats de Serge Martin-Pierrat



Source : Serge Martin-Pierrat

Nos résultats sur la diversité, l'organisation d'espaces et les pratiques agricoles sont bons. Ils sont en phase avec nos pratiques (diversification des productions, transformation).

Pour la qualité et le terroir, notre place s'explique aussi facilement. Nous possédons des AOC, et notre contact direct avec le consommateur nous rend très sourcilleux sur la qualité organoleptique des produits. L'implication forte des salariés apparaît bien à travers le diagramme.

Quant à la viabilité économique, les indicateurs chutent. La valeur de l'exploitation dépasse le plafond de 500 000 € et sa transmission en est rendue difficile. En revanche, nous avons déjà prévu la transmissibilité pour nos enfants, mais les indicateurs n'en tiennent pas compte ! C'est d'ailleurs l'un des manques.

A propos des critères de processus productif et d'indépendance, il est à noter qu'un tiers de l'exploitation est en restructuration depuis quatre ans. Un tiers du vignoble et un quart du verger ne sont pas encore en production (plantations), les charges pèsent donc sans revenus en contrepartie. Les années prises en compte ne sont donc pas les plus représentatives. Mais peu importe, car **cette méthode est d'abord pédagogique. Elle ne sanctionne pas mais fait progresser.**

❖ *Synthèse des impressions des exploitants vis-à-vis de la méthode.*

La plupart des avis sont positifs. Trois agriculteurs ont rencontré des difficultés de compréhension. La méthode requiert un effort d'explication.

Les agriculteurs considèrent qu'IDEA permet de :

- réfléchir à des domaines nouveaux
- se remettre en cause
- se comparer aux autres.

Les avis nuancés portent sur la nécessité de réviser le diagnostic régulièrement pour suivre l'évolution de l'exploitation, et l'inadaptation de la méthode à certains systèmes (hors sol, grandes cultures).

**LIONEL VILAIN**

Conseiller technique agriculture de France nature environnement (FNE)

Je retiens que les avis sont globalement positifs. Les nuances sont liées à l'appréciation de la notion de durabilité. « Durable » signifie « qui doit être capable de durer indéfiniment ». L'exploitation doit donc s'auto-entretenir et résister aux aléas économiques et réglementaires, etc.

Pour les cultures, des maillages supérieurs à 16 ha ne permettent pas d'optimiser la gestion agronomique des terres. Seul le maillage serré du milieu favorise un niveau d'intrants faible. Le **système céréalier n'est pas mis en cause, mais seulement son degré d'imprécision**. Pour le hors sol, la faiblesse provient du faible lien au sol avec à terme un risque de délocalisation des productions. IDEA souligne simplement ce risque.

**Serge MARTIN-PIERRAT**

D'autres critiques proviennent de l'évaluation de la durabilité socio-territoriale.

**Lionel VILAIN**

Il n'existe en effet aucun consensus scientifique sur le « socialement durable ». Les faiblesses existent, mais comment noter la qualité de vie d'un territoire ou d'un agriculteur ? Cette question dépasse le domaine scientifique.

**Serge Martin PIERRAT**

La surprise apparaît aussi dans le champ économique. Nous sommes confrontés à la durabilité sur le temps d'une génération, et non pas sur un temps immémorial. De plus, notre préoccupation est davantage de faire vivre l'exploitation au jour le jour et de la transmettre à nos enfants, plutôt que de mener une réflexion à très long terme.

**Lionel VILAIN**

L'échelle de durabilité économique relève bien de la viabilité à court terme, qui est essentielle, mais analyse aussi la durabilité à moyen ou à long terme.

Cette vision prospective n'apparaît pas forcément aux agriculteurs à travers leurs résultats économiques à court terme.

❖ *Conclusion***Serge MARTIN-PIERRAT**

Sur mon exploitation, les résultats environnementaux ou socio-économiques correspondent à notre ressenti. Mais des critères économiques comme celui de la transmissibilité sont très mal adaptés. L'endettement est aussi lourdement pénalisé.

***Commentaire de l'étude*****Lionel VILAIN**❖ *Evaluation de la durabilité*

La méthode IDEA est basée sur trois échelles composées de 41 indicateurs, pondérés proportionnellement à leur impact sur le milieu et sur le système de production.

IDEA analyse les forces et les faiblesses du système de production, sans jugement de valeurs.

❖ *Echelle de durabilité agro-écologique*

Pour l'échelle de durabilité agro-écologique, il ne s'agit pas d'indicateurs écologiques ou environnementaux, mais bien d'indicateurs agronomiques, qui intègrent l'environnement comme l'un des facteurs du système agricole.

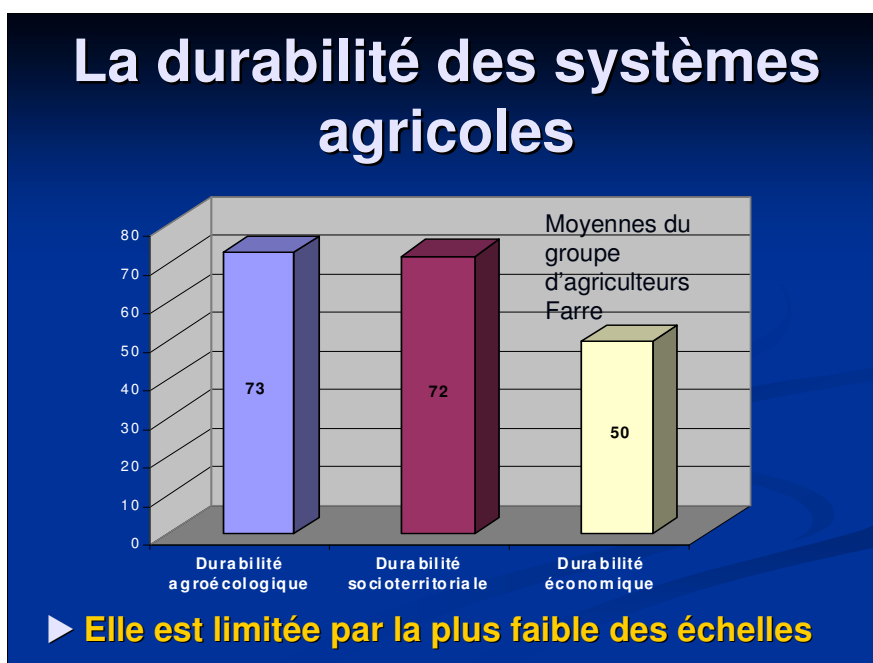
❖ *Echelle de durabilité socio-territoriale*

L'échelle de durabilité socio-territoriale vise à favoriser l'insertion de l'agriculteur dans son territoire (gage de durabilité). **Une production de qualité dans un milieu de qualité est la meilleure garantie pour légitimer le soutien public à l'agriculture.**

❖ *Echelle de durabilité économique*

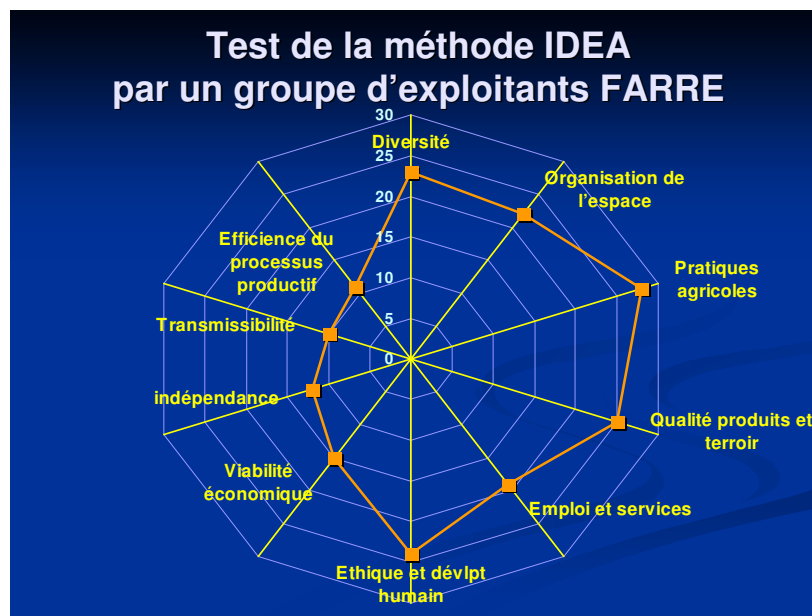
L'échelle de durabilité économique s'intéresse à la fois au court terme (qui angoisse la profession) et au long terme lui aussi très important.

Figure : Résultat de la durabilité des systèmes agricoles et marges de progression possibles



Source : Lionel Vilain





Source : Lionel Vilain

Même si la moyenne a peu de signification (échantillon d'une vingtaine d'agriculteurs), on constate tout de même que la durabilité écologique et socio-territoriale est bonne. C'est rassurant et cohérent. L'ensemble des exploitations françaises présente une durabilité économique faible. Pour les agriculteurs FARRE, les faiblesses se situent sur les quatre indicateurs économiques :

- la viabilité économique (court terme)
- l'indépendance économique et financière (moyen terme) ; les exploitations sont endettées, car l'outil de travail est coûteux
- la transmissibilité

Malheureusement, l'outil de travail est souvent intransmissible au vu du montant des capitaux engagés. Cette situation est très inquiétante à long terme.

Les diagrammes montrent que la faiblesse du groupe d'agriculteurs témoin relève bien de l'échelle économique.

L'outil a permis de repérer une grande variabilité de situations entre agriculteurs. L'exploitation de Serge Martin-Pierrat est bien située dans cette moyenne.

#### Présentation de quelques indicateurs

**Le faible taux de surface de régulation écologique** peut surprendre. Il est pourtant démontré que 5 % de zone de régulation écologique (bandes enherbées, bosquets) participent à la régulation des ravageurs. L'enherbement des bords de rivière demandé par la PAC est perçu comme une contrainte. Cette dernière est plus administrative qu'agronomique, **l'installation à long terme de ce milieu régulé étant bel et bien une chance pour l'agriculture.**

**L'assolement** a aussi posé question. Notre opposition à la monoculture n'est pas idéologique, mais se justifie sur un plan agronomique. **Un assolement complexe est la clef de voûte de la protection phytosanitaire.**

**L'indicateur énergie** a surpris plusieurs agriculteurs FARRE. Pourtant, la dépendance énergétique est une menace pour l'avenir. Certaines productions consomment plus d'une tonne de fioul par hectare : l'agriculture doit consommer moins d'énergie et surtout produire sa propre énergie.

Les indicateurs socio-territoriaux sont moins scientifiques mais soulèvent moins de questions.

Les labels, les AOC ou l'accueil du public ne font pas l'objet de discussions.

L'échelle de durabilité économique est très inquiétante, puisque sans transmissibilité, l'agriculture n'est pas durable.

A propos de l'efficience, les indicateurs<sup>12</sup> montrent que certaines productions consomment 80 % de leurs produits bruts sous forme d'intrants. Cet indicateur montre la fragilité et la dépendance des exploitations. L'efficience garantit la durabilité.

❖ *Synthèse des résultats*

- la durabilité du groupe « test » est limitée par les incertitudes économiques à court et long terme
- les pratiques agricoles sont globalement satisfaisantes mais toujours perfectibles
- l'implication locale est forte, ce qui est conforme à l'engagement des agriculteurs de FARRE.

❖ *Conclusion*

**Les échelles spatiales et temporelles de l'agriculture raisonnée et de l'agriculture durable sont très différentes. Elles ne sont ni contradictoires, ni antagonistes, mais complémentaires.** L'agriculture raisonnée s'intéresse à la parcelle et à la pratique quotidienne, alors que la méthode IDEA porte sur les systèmes de production, sur les territoires, sur la société, sur la planète et en règle générale sur les générations futures.

L'agriculture raisonnée, qui se positionne bien sur l'échelle de la méthode IDEA, est une première bonne étape vers la durabilité.

**DE LA SALLE** (Jean-François LESPINASSE, agriculteur FARRE de Gironde)

J'ai participé au test et souhaite mentionner deux points importants pour l'agriculture.

Le premier est le degré d'intégration à l'urbanisation (à proximité des villes, les problèmes environnementaux et commerciaux ne se posent pas de la même façon).

Le deuxième est le critère de temps. Certaines questions prennent en compte à la fois le court terme et le long terme. **La solution ne serait-elle pas de créer un critère de confiance en l'avenir, qui offrirait une possibilité de relecture dans quelques années et un suivi intéressant ?**

**Lionel VILAIN**

Vous avez raison : un diagnostic complet exigerait de balayer d'autres thématiques. La confiance de l'agriculteur en l'avenir en est une, mais comment la mesurer ?

A propos de l'urbanisation, nous avons souhaité éviter les modèles uniques. L'agriculture française est diverse, et les opportunités sont différentes selon l'échelle géographique. Quelques indicateurs utilisent cette variable qui demeure délicate à évaluer.

**Christiane LAMBERT**

Lionel Vilain, conseiller technique auprès de FNE, en affirmant que l'agriculture raisonnée est une bonne première étape vers l'agriculture durable, montre que l'on peut dépasser les polémiques et être constructifs. Nous avons travaillé toute l'année ensemble et avons décidé de maintenir cette formidable intervention malgré la polémique. Je vous remercie.

Qu'un écologiste pragmatique comme Lionel Vilain reconnaisse que la durabilité économique fait défaut dans nos exploitations est très important pour le dialogue et la compréhension commune.

**DE LA SALLE** (Paul CAMPAS, agriculteur FARRE de Mayenne)

J'ai participé au test et je pense que le critère de transmissibilité des exploitations dépend des échos perçus par les jeunes chez eux et hors de chez eux. Par ailleurs, je suis prêt à modifier mon système de production, mais me donnera-t-on les droits à produire ? Il faut tenir compte de la réglementation bloquant certaines exploitations comme la mienne.

Même la production d'énergie sur nos exploitations, techniquement possible (huile pressée à froid de colza ou de tournesol), se heurte à un problème réglementaire. Enfin, mon envie d'embaucher est freinée par le coût, comment résoudre ce problème ?

<sup>12</sup> Indicateur synthétique utilisant le ratio (produit-intrant/produit)

**Lionel VILAIN**

Vous soulevez de vraies questions. IDEA est un outil de diagnostic suggérant des points faibles, des points forts et des voies d'amélioration. Ces améliorations ne sont pas nécessairement faciles ou possibles. IDEA crée une image suscitant la réflexion.

**Gilles THEVENET**

Tout l'intérêt de la méthode est d'appuyer « là où le bât blesse ».

**Serge MARTIN-PIERRAT**

C'est l'agriculture française et européenne dans son ensemble qui est montrée du doigt.

**DE LA SALLE** (Daniel CARLIER, agriculteur FARRE de l'Indre)

J'ai également testé la méthode IDEA. C'est une démarche de progrès et d'ouverture d'esprit sur la biodiversité. Je pense que la communication portant sur les bandes enherbées et floristiques n'est pas bonne. Elles sont perçues comme une contrainte réglementaire alors qu'il faudrait montrer leur intérêt sur le plan écologique ou sur la communication. **Cette méthode IDEA dessine une bonne vision de l'agriculture de demain.**

**DE LA SALLE** (Dominique DENIEUL, agriculteur FARRE en Ile-et-Vilaine)

La méthode IDEA est riche d'enseignement pour les hommes politiques ! La durabilité économique de l'agriculture est très mauvaise. Certains leviers sont entre nos mains, d'autres non.

**Lionel VILAIN**

La méthode a été élaborée sous l'égide de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER).

**DE LA SALLE**

L'image de l'agriculture dans les médias est décalée. Certains journalistes exagèrent les points négatifs. Ne nions pas les erreurs réalisées, mais n'oublions pas qu'elles ont été commises pour remplir une mission de production de masse.

La société a toujours assigné une mission à l'agriculture. Pour mener à bien cette mission, l'agriculture a besoin d'une double sécurité, financière et relationnelle.

Le jour de l'installation de la CNAR, FNE a déclaré qu'elle ne croyait pas à l'agriculture raisonnée. En écoutant les résultats des travaux réalisés, je mesure le chemin parcouru depuis cette époque : poursuivons-le ensemble. J'espère que l'agriculture et la société marcheront de nouveau ensemble.

**Lionel VILAIN**

La méthode IDEA a été conçue à partir de 1998. A l'époque, j'étais chercheur à la bergerie nationale de Rambouillet et travaillais donc pour le ministère de l'Agriculture. Depuis 2001, je travaille à FNE. J'interviens ici comme co-concepteur de la méthode IDEA, mais aussi comme représentant de FNE (2 300 associations réparties sur tout le territoire français). Je sais que des conflits existent entre ces associations et les agriculteurs, mais dans de nombreux territoires, ils apprennent à travailler ensemble. Personnellement, je travaille à FNE en tant qu'environnementaliste, en vue de rapprocher le point de vue rationnel des agriculteurs et celui des environnementalistes. **L'environnement est un atout pour les agriculteurs comme les agriculteurs sont un atout pour l'environnement.** Débarrassons-nous des passions pour avancer ensemble.

**Olivier de LAGARDE**

Je n'ai jamais vu autant de journalistes présents à une rencontre FARRE, c'est la preuve de leur intérêt pour la démarche.

**Gilles THEVENET**

Je remercie le conseil scientifique et les agriculteurs membres pour le travail effectué.

## Intervention de Christiane LAMBERT, présidente de FARRE

[Texte intégral]

Monsieur le Ministre,

Je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir accepté notre invitation pour participer à ces Rencontres de l'agriculture raisonnée, organisées par FARRE pour la huitième année consécutive.

Quelques semaines seulement après votre nomination et dans une actualité très chargée, votre présence ici, dans cette maison de l'UNESCO, pleine de symboles, démontre votre volonté de continuer à accompagner notre mouvement et constitue une juste reconnaissance du combat que nous menons depuis plus de 10 ans, pour mieux insérer l'environnement dans les pratiques agricoles et l'agriculture dans la société.

Merci vraiment d'être avec nous ce matin.

Nous y sommes d'autant plus sensibles, Monsieur le Ministre, que l'année 2004 a été une nouvelle année paradoxale et déstabilisante pour les agriculteurs, car malgré des rendements records dans certaines productions et quelques régions, l'année se termine avec une nouvelle baisse de revenu, en moyenne - 3,7% par agriculteur.

Dans ce contexte, la manière dont sera mise en œuvre dès 2005 la première phase de la réforme de la PAC, avec les premiers contrôles sur la conditionnalité, sera déterminante pour ne pas plonger les agriculteurs dans le doute et le renoncement. En tant qu'acteur de l'environnement, ceci nous apparaît d'autant plus important que cette nouvelle obligation réglementaire se télescope avec la qualification des exploitations sur le terrain.

Votre participation à ces 8<sup>e</sup> rencontres prend donc une dimension toute particulière, bien sûr par rapport à notre association et à son engagement militant, mais plus largement parce que le contexte est particulièrement morose et que les agriculteurs expriment des doutes sur le sens et la reconnaissance de leur engagement agro-environnemental :

- d'un côté, on fait la chasse aux mauvais élèves en comptabilisant leur « score » environnemental et en brandissant la menace de pénalités en cas d'anomalies ; c'est une logique répressive.

- de l'autre, on les encourage à être de bons élèves, à se comporter en véritables chefs d'entreprise, c'est-à-dire à prendre l'initiative de faire reconnaître la qualité de leur travail en qualifiant leur exploitation ; c'est une logique d'appropriation environnementale.

Aujourd'hui, la véritable question est donc de savoir si l'environnement constituera une nouvelle **menace** pour l'activité agricole, ou si nous sommes capables de nous mobiliser tous ensemble sur quelques objectifs prioritaires pour en faire une véritable **opportunité** de développement.

A FARRE, c'est évidemment dans cette dernière hypothèse que nous nous situons depuis maintenant dix ans et c'est dans cet état d'esprit que nous vous accueillons aujourd'hui, Monsieur le ministre.

En effet, l'organisation que vous avez devant vous est un mouvement positif et d'initiatives.

C'est véritablement la première caractéristique de FARRE : des hommes et des femmes en mouvement qui veulent, par la réflexion, l'action et l'exemple, faire progresser les pratiques, l'image et la reconnaissance du secteur agricole.

**FARRE est donc tout d'abord un réseau** de 402 fermes, que nous appelons « Fermes de Rencontre » et qui ont choisi de s'engager volontairement et bénévolement pour faire de leur exploitation, non pas une vitrine, mais un lieu d'échanges, d'expérience et de communication pour montrer comment les agriculteurs peuvent améliorer leurs pratiques en conciliant économie et écologie.

Notre action de communication est donc basée sur la preuve et votre prédécesseur en a eu une brillante démonstration lorsqu'il est venu visiter l'exploitation d'Isabelle et de Benoît Collard, dans la Marne, le 4 novembre dernier.

Nous espérons que vous viendrez, à votre tour, découvrir l'une d'entre elles.

Cette volonté d'être transparent sur nos pratiques se concrétise par la création de 3 réseaux thématiques :

- un réseau de 40 exploitations que nous suivons avec l'Union des industriels de la protection des plantes, et qui a pour objet d'approfondir les connaissances en matière d'utilisation et d'application des produits phytosanitaires ; ce travail pourra d'ailleurs être utile pour votre ministère si vous décidez de poursuivre la création d'une agence de santé végétale, annoncée par Hervé Gaymard en 2004
- un réseau de 10 exploitations, piloté en partenariat avec l'Union nationale des fertilisants qui vise à identifier les meilleures pratiques de fertilisation pour le sol et pour les ressources naturelles.
- enfin, nous sommes en train de finaliser un partenariat avec la Ligue de protection des oiseaux pour constituer un réseau biodiversité de 150 exploitations (50 pour FARRE). L'objectif est de réaliser des inventaires faunistiques à partir d'une méthode de comptage des oiseaux, et d'élaborer des indicateurs agri-environnementaux pour démontrer comment l'agriculture raisonnée contribue au maintien et à l'amélioration de la biodiversité.

**La deuxième caractéristique de FARRE**, c'est notre refus de travailler en « consanguinité », car un Forum est d'abord un lieu où l'on débat et où l'on échange avec l'autre pour trouver des solutions ensemble et non des coupables ou des boucs émissaires ailleurs.

D'ailleurs, chaque année, nous constatons que nous nous exprimons, ici même, devant un auditoire de moins en moins « agricole-agricole » mais de plus en plus représentatif des nouvelles parties prenantes qui s'intéressent à l'agriculture, contribuant ainsi à son évolution.

Je connais peu de colloque ou de congrès qui rassemblent une telle diversité d'acteurs agricoles et agroalimentaires, mais aussi de responsables d'entreprises, d'associations environnementales ou de consommateurs, sans oublier les représentants de plusieurs ministères.

Je voudrais donc profiter de l'occasion pour les remercier d'être présents à nos côtés et plus particulièrement les partenaires qui nous ont aidés pour l'organisation de ce colloque et qui figurent sur les malles qui vous ont été remises.

Comme vous pouvez le constater, Monsieur le Ministre, il s'agit d'institutions, d'organisations ou d'entreprises de taille et de statuts différents, mais toutes ont en commun d'avoir dans leur domaine d'activité, ouvert des « chantiers de progrès » sur une des thématiques de l'agriculture raisonnée ou du développement durable.

Je me permets d'insister sur ce point car il est révélateur de notre conception sur la protection de l'environnement :

- pour nous, la meilleure façon de faire progresser les esprits sur cette question n'est pas d'attiser les peurs, ni de devenir des « marchands d'angoisse », comme le dit le philosophe Michel Serre
- pour nous, l'environnement doit s'appuyer sur la réalité économique des exploitations pour mieux s'y intégrer ; il ne s'agit pas de « plaquer » des formules ou des recettes toutes faites, mais de raisonner tout au long de la chaîne de décision pour aboutir à un compromis équilibré correspondant aux réalités économiques, sociales, et territoriales de chaque exploitation.

Il ne s'agit donc pas d'un domaine réservé aux seuls écologistes. Nous avons tous une pierre à apporter à l'édifice pour que l'agriculture s'engage non pas théoriquement mais concrètement sur la voie du développement durable.

Comme le disait Dominique Bourg l'an dernier à cette même tribune, c'est bien en associant les trois piliers économique, social et environnemental, dans une approche globale que des progrès significatifs seront obtenus.

Voilà, Monsieur le Ministre, un rappel de notre éthique et de notre ambition que je souhaitais faire devant vous pour vous démontrer que les 1 200 membres de notre association ont une réelle capacité d'écoute et d'action.

Cela m'apparaissait d'autant plus important qu'un climat polémique et partisan règne autour de l'agriculture raisonnée et de notre association :

- **polémique**, parce que notre organisation se voit contester son agrément « d'association de protection de l'environnement » par un jugement du tribunal administratif de Paris, au motif que **les statuts de FARRE** ne prévoient pas d'œuvrer **principalement** pour la protection de l'environnement mais visent aussi à promouvoir une agriculture compétitive et communiquer auprès du grand public.

Les pères fondateurs de FARRE étaient plus des pionniers que des procéduriers et notre président d'honneur Jean Thiault est là pour témoigner que, dès la création de FARRE, notre combat a été celui du respect de l'environnement.

Considérant que ce jugement est réducteur par rapport à la réalité de notre action quotidienne, nous avons donc décidé de faire appel de cette décision.

- **un climat partisan aussi**, parce qu'il y a quelques semaines, un chercheur de l'INRA a contesté la validité juridique de l'agriculture raisonnée avec une argumentation approximative, voir fautive sur certaines affirmations, et sans approfondir la genèse et les motivations des choix politiques ni auprès de votre Ministère, ni de la Commission nationale agriculture raisonnée, ni même auprès de celui qui est présenté comme le père de l'Agriculture raisonnée, Guy Paillotin, ancien Président de l'INRA.

Relevant d'avantage d'un parti pris que d'une étude approfondie, ce point de vue qui assimile l'agriculture raisonnée au simple respect de la réglementation est erroné. Il doit donc être dénoncé.

Face à la complexité des défis qui sont devant nous, qu'il s'agisse de la mondialisation des échanges, de l'évolution des technologies, des nouvelles exigences de la société à notre égard, ce n'est pas en brandissant des peurs ou des polémiques que l'on changera les comportements mais par le dialogue et la volonté.

Je suis persuadée que c'est en passant d'une culture du « **face à face** » à une culture du « **côte à côte** » que nous parviendrons à créer les conditions du sursaut dont notre secteur a besoin.

C'est de ce sursaut dont je voudrais vous parler maintenant Monsieur le Ministre.

Nous connaissons votre attachement aux terres de Charente Maritime : maire, puis conseiller général, et enfin député depuis 1986, les agriculteurs FARRE de votre département nous ont dit tout l'intérêt que vous portiez à la cause agricole depuis de nombreuses années.

Je voudrais pour ma part prendre appui sur un des fleurons médiatiques de votre patrimoine départemental pour mieux illustrer les principaux défis sur lesquels nous devons concentrer notre action. J'espère ainsi vous sensibiliser plus durablement.

Je veux parler de la célèbre émission de télévision Fort Boyard.

En effet, lorsqu'il m'arrive de la regarder, je ne peux m'empêcher de penser à cette maxime que l'on nous apprend chez les jeunes agriculteurs : « **le groupe est plus fort que le plus fort du groupe** ».

Rassurez vous, je ne vais pas vous proposer de constituer la prochaine équipe qui va affronter les énigmes du père Fouras mais en préparant cette intervention, je me disais que nous aurions tout intérêt à nous inspirer des trois idées-forces qui font le succès de ce jeu télévisé :

- tout d'abord jouer d'avantage **collectif** pour réussir les nombreuses épreuves que nous avons à franchir et réussir la qualification de 30% d'exploitations qualifiées d'ici 2008.

- ensuite, prendre de la hauteur et monter en **vigie** pour ne pas rester **prisonnier** d'une logique « autonomiste agricole-agricole ».

- enfin tout faire pour trouver **de nouvelles clefs et de nouveaux indices** pour que les agriculteurs décryptent l'énigme environnementale et passent ainsi d'une logique d'obligation à une logique d'appropriation environnementale.

Voilà, Monsieur le Ministre, une feuille de route sportive et quelque peu inhabituelle que je vous propose de dérouler en espérant qu'elle suscitera chez vous l'envie d'accorder quelques boyards à l'agriculture raisonnée.

#### **Première idée-force : Jouer d'avantage collectif.**

L'agriculture raisonnée est aujourd'hui une réalité : tout le dispositif réglementaire fonctionne depuis la parution des derniers décrets en avril 2004 et les responsables de la CNAR, Antoine Herth, Jean Salmon et Pierre-Eric Rosenberg, tels des « maîtres du temps » veillent scrupuleusement à rendre le dispositif opérationnel dans les exploitations.

Les organismes de développement sont en ordre de marche et se mobilisent pour sensibiliser les agriculteurs. Les 15 organismes certificateurs habilités jouent les « passe partout » pour couvrir l'ensemble de demandes sur tout le territoire.

Des associations de consommateurs et environnementales nous soutiennent et le sondage Louis Harris que nous avons réalisé avec SEDE environnement et qui sera présenté cet après midi confirme

l'adhésion du grand public puisque 83 % des français affirme être prêts à privilégier l'achat des produits issus de l'agriculture raisonnée.

Pour autant, les agriculteurs hésitent à se lancer dans la qualification car ils ne comprennent pas pourquoi le gouvernement ne donne pour l'instant aucun signe positif vis-à-vis d'une démarche qu'il a encouragé de ses vœux.

Certes, comme toujours, lorsqu'un nouveau dispositif se met en place, il faut du temps pour que les acteurs se l'accaparent et pour vaincre le scepticisme.

Mais nous ne pouvons pas nous payer le luxe de faire attendre longtemps le consommateur !

Dans le secteur agroalimentaire, encore plus que dans les autres secteurs économiques, tout se tient.

Ainsi, si nous ne sommes pas capables d'apporter rapidement une masse critique de produits issus de l'agriculture raisonnée, les industriels qui doivent satisfaire les demandes des distributeurs se détourneront de notre démarche et utiliseront leur puissant levier d'innovation et de marketing pour se différencier, nous laissant une nouvelle fois dans le rôle du mineur de fond de la chaîne agroalimentaire, comme le démontre cruellement la récente étude des chambres d'Agriculture.

Les consommateurs, à leur tour, ne trouvant pas suffisamment de produits dans les rayons, seront insatisfaits et « zapperont » vers d'autres produits sous l'influence de la publicité.

Il n'est d'ailleurs pas étonnant de constater que la majorité des 500 premières exploitations qualifiées soient celles qui transforment ou commercialisent un produit fini car elles sont au contact direct du client et savent que la qualité est au cœur d'une nouvelle dynamique de concurrence.

Il y a donc un mouvement d'ensemble à mettre en place, pour que nous clarifions le signal qualitatif, c'est-à-dire le **contrat de confiance** que nous proposons au consommateur. Nous allons perdre beaucoup d'énergie, de temps et de marchés si nous ne savons pas construire une offre qualité cohérente et fédératrice qui dépasse nos chapelles sectorielles et institutionnelles.

Car chacun d'entre nous a le sentiment de bien faire, en mettant en place qui, son cahier des charges produits, qui sa démarche filière, qui sa démarche entreprise, mais cette atomisation brouille le message aux yeux des consommateurs et atténue la portée des efforts que nous pourrions faire collectivement.

Le président du Conseil national de l'alimentation l'a redit récemment : le « citoyen consommateur » ne veut pas choisir entre un produit de qualité et un produit qui respecte l'environnement, il veut les deux.

C'est pourquoi, nous devons cesser d'opposer les signes officiels de qualité qui valorisent et différencient les produits aux démarches de production qui démontrent l'amélioration de nos pratiques. Il y a une complémentarité évidente à trouver.

En disant cela, nous ne voulons pas faire de l'agriculture raisonnée le passage obligé des démarches qualité mais nous souhaitons, Monsieur le Ministre, que vous impulsiez les conditions d'une large concertation destinée à alléger le « mille-feuilles » de nos différents cahiers des charges et favoriser ainsi une communication plus cohérente et plus impactante, comme ont su le faire d'autres secteurs, par exemple l'automobile.

Cela m'amène directement à la deuxième idée-force :

**Prendre de la hauteur et « monter en vigie » pour ne pas rester prisonnier d'une logique « agricole-agricole ».**

Talleyrand, qui avait le don de la formule, disait: « *quand je me regarde, je m'inquiète; quand je me compare, je me rassure* ».

Ce n'est pas seulement pour nous rassurer que nous devons « regarder au-delà de notre horizon », mais bien pour rester dans la course et tirer profit des initiatives réussies qui marchent dans d'autres pays ou d'autres secteurs économiques.

L'évolution de ces dernières années, avec la baisse des soutiens publics, la forte diversification des activités et la montée en puissance de la multifonctionnalité, comme expression du développement durable en agriculture, écarte définitivement toute vision « autonomiste » du secteur agricole et agroalimentaire. Elle nécessite au contraire de **voir loin et de voir large**.

Il faudrait en effet être autiste pour ne pas percevoir la conjonction des phénomènes qui bougent autour de nous et qui conditionne l'exercice de notre activité ainsi que l'orientation des politiques publiques.

- sur un plan politique tout d'abord : il n'est pas neutre de constater que le prix Nobel de la Paix a été attribué à la militante kenyane Wangari Maathai pour son combat contre la déforestation de son pays. Il

n'est pas neutre non plus de constater que la ratification de la Russie au Protocole de Kyoto donne désormais un poids légal aux mesures qui seront prises pour freiner l'émission des gaz à effet de serre.

- sur un plan économique ensuite, force est aussi de constater que le monde de l'entreprise prend à bras le corps le concept du développement durable. D'abord considéré comme une contrainte ou au mieux comme une opportunité marketing, les chefs d'entreprise s'attachent désormais à le traduire en action pour en faire un avantage concurrentiel. Ils ont aussi l'obligation de rendre des comptes et de publier des rapports annuels pour étalonner les efforts et les résultats par rapport aux engagements du Protocole de Kyoto.

Ainsi, le PDG de Renault, Louis Schweitzer n'hésite pas à dire que « *le développement durable, n'est ni une utopie, ni même une contestation mais la condition de survie de l'économie de marché* ».

- enfin, sur un plan plus sociétal, le comportement des consommateurs évolue fortement pour devenir des consommateurs du développement durable. Madame Kociusko-Morizet, présidente de l'association Consodurable - qui vient d'être créée et qui a pour objet de porter à la connaissance des consommateurs, les initiatives prises par les entreprises - nous l'expliquera plus précisément cette après-midi à partir d'une étude de typologie qui porte sur un échantillon de plus de 4 500 personnes.

Dans ces conditions, pouvons-nous regarder tous ces événements sans réagir ? Pouvons-nous sérieusement considérer que l'agriculture qui est en prise directe avec le vivant et qui occupe deux tiers du territoire national n'a pas une responsabilité particulière à assumer mais aussi une carte maîtresse à jouer dans l'avenir ? Evidemment non !

La Commission Européenne, elle même, confirme cette évidence : elle vient de faire réaliser une étude prospective sur le *développement des modes de production agricoles alternatifs en Europe*. Et que conclut cette étude ?

Cette étude, je cite : « c'est l'agriculture réductrice d'intrants qui présente le potentiel de développement le plus fort et qui peut devenir à terme le mode de production standard en Europe ».

Tous ces exemples suffisent à démontrer qu'en dépit des difficultés et de nos pesanteurs, nous sommes dans le vrai lorsque nous encourageons les agriculteurs à se remettre en cause pour s'engager dans le cercle vertueux de la qualité et donc de la qualification.

Voilà pourquoi, Monsieur le Ministre, nous attachons tellement d'importance aux bonnes conditions de mise en œuvre de la conditionnalité sur le terrain car cette nouvelle obligation ne doit pas nous faire perdre la « longueur d'avance » que nous avons grâce à la qualification officielle des exploitations, sur les autres pays européens.

Je n'insiste pas plus sur cette question car je pense que vous y reviendrez Monsieur le Ministre, mais en raison de la concomitance des deux dispositifs qui brouille les esprits et engendre de la confusion sur le terrain ; permettez moi de dire deux choses sur les modalités de contrôle :

- Premièrement, de réaffirmer que la qualification des exploitations est une assurance contrôle pour l'agriculteur car le diagnostic puis l'audit de qualification, le prépare dans la sérénité, à anticiper et à mettre de la rigueur dans la gestion de son exploitation. Elle permet également de réduire la probabilité de contrôle puisque les exploitants qualifiés ne feront pas partie des « populations dites à fort risque » qui seront les plus visés par les contrôles ciblés.

- Deuxièmement que *la PAC à visage humain* que vous appelez de vos vœux doit se traduire par des contrôles pédagogiques, progressifs et adaptés pour ne pas braquer les agriculteurs.

Nous prenons d'ailleurs acte de votre volontarisme sur ce point car d'ores et déjà vous avez annoncé que les « anomalies mineures » n'impliqueraient pas de pénalités financières.

Il faut continuer dans cette voie, Monsieur le Ministre car si nous disons OUI aux contrôles en contrepartie des 8 milliards d'euros d'aides publiques, alors nous disons OUI, aussi, au respect de l'agriculteur **car notre profession mérite un autre traitement que celui du permis à points.**

**Troisième et dernière idée-force : tout faire pour donner de nouvelles clefs aux agriculteurs pour qu'ils passent d'une logique d'obligation à une logique d'appropriation environnementale**

Ces clefs, Monsieur le Ministre, vous en détenez une grande partie car c'est bien au gouvernement de démontrer que, comme l'a indiqué très clairement le président de la République le 21 octobre dernier à Murat, dans le Cantal: « *la promotion d'une agriculture écologiquement responsable n'est pas un choix, c'est une nécessité* ».



**La première clé est européenne** car il ne faudrait pas que l'agriculture raisonnée subisse le même sort que l'agriculture biologique avec autant de cahiers des charges que de pays. C'est pourquoi nous travaillons activement au sein de notre association européenne, EISA, pour rapprocher les différents référentiels de l' « *integrated farming* » et aboutir à un Codex européen unique.

Notre objectif est de faire reconnaître notre démarche dans le système de Conseil agricole qui doit être mis en place dans les Etats membres dès 2007.

Notre volonté est ainsi de permettre aux agriculteurs d'émarger aux fonds du « second pilier », ceux du développement rural comme le prévoit l'accord de Luxembourg.

Il serait en effet paradoxal et contre-productif de mettre en place un nouveau dispositif destiné à accompagner les agriculteurs pour leur permettre de satisfaire aux nouvelles exigences sanitaires et environnementales alors que la qualification des exploitations, reconnue comme démarche de développement, est le meilleur outil pour nous y préparer.

Le deuxième élément européen à prendre en compte est la refonte de la législation alimentaire sur la sécurité des produits dont la montée en puissance est programmée dès cette année 2005.

Applicable directement et sans transposition dans les Etats membres, le Règlement européen 178/2002 impose en effet à chaque opérateur de prendre les mesures nécessaires pour produire, transformer et distribuer ses produits avec un niveau de sécurité maximale et la plus grande transparence.

Pour les producteurs, l'agriculture raisonnée, avec la formalisation de nos pratiques en procédures, avec la généralisation des enregistrements et le contrôle par un organisme extérieur, répond parfaitement à ces nouvelles exigences.

Voilà pourquoi, nous comptons donc sur votre totale implication au niveau européen, Monsieur le Ministre, pour faire reconnaître la pertinence de notre démarche afin de protéger et de sécuriser nos débouchés.

**La deuxième clé est d'ordre pédagogique.**

Comme je l'ai dit à votre prédécesseur, nous n'arrivons pas à comprendre pourquoi le gouvernement n'est pas plus « pro-actif » comme l'on dit aujourd'hui sur le sujet de l'agriculture raisonnée.

A un moment où nous devons donner des gages à Bruxelles sur notre engagement en faveur de l'environnement, où nous devons aussi démontrer à l'opinion publique que les soutiens dont bénéficie l'agriculture sont utiles à l'ensemble de la collectivité et où nous devons enfin encourager les agriculteurs à s'engager dans des pratiques plus vertueuses ; pourquoi le gouvernement n'utilise pas davantage l'agriculture raisonnée comme « **fil rouge** » de ses politiques publiques ?

La première occasion de concrétiser cette fiscalité positive vous est fournie avec le texte sur la future loi sur l'eau et sur le dossier de la TGAP. Je me permets d'insister particulièrement sur ce point car il est déterminant pour créer un déclic dans la tête des agriculteurs.

La question est simple, Monsieur le Ministre : les agriculteurs qui justifieront de bonnes pratiques environnementales pourront-ils récupérer une partie de la redevance payée ? Et si oui ne pensez-vous pas qu'une déduction de 80% puisse être aujourd'hui avancée à votre collègue des finances puisqu'il me semble particulièrement averti de la pertinence de votre argumentation ?

De même, nous ne comprenons pas pourquoi vous n'utilisez pas davantage le levier du Contrat d'agriculture durable.

Il est un signe qui ne trompe pas, Monsieur le Ministre. Nombre d'agriculteurs engagés aujourd'hui dans la démarche de qualification, sont ceux qui, hier avaient signé un CTE pour adapter qualitativement leurs pratiques. Alors que le CAD est aujourd'hui le seul outil existant qui permet de prendre en charge une partie des coûts de la qualification, il serait dommage de briser cet élan en raison d'une ligne budgétaire étreinte.

D'une façon générale, le nouvel environnement économique et réglementaire issu de la réforme de la PAC « change la donne » et comme le dit l'INRA dans sa dernière publication sur l'agriculture et le développement durable : « *entre les agriculteurs directement tournés vers le marché et ceux qui s'orienteront vers la fourniture de biens publics, nous allons assister à la création d'un spectre très large de nouvelles activités* ».

Avec les utilisations non alimentaires des produits agricoles (qu'il s'agisse des biocarburants ou des très nombreux bio-produits) qui ouvrent de larges perspectives, la fonction productive de l'agriculture est confirmée.

Pour réussir ce challenge et le faire partager par l'ensemble de la société, nous pensons que l'agriculture raisonnée en donnant une vision plus transversale de l'exploitation, en formalisant les pratiques environnementales, prédispose les agriculteurs à franchir ce nouveau cap d'une agriculture écologiquement responsable.

**La dernière clé est celle de la communication.**

C'est un point important et pour vous, Monsieur le Ministre probablement le plus facile à trancher car pour réussir l'objectif de 30% d'exploitations qualifiées d'ici 2008 dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable, nous ne pouvons pas rester les bras ballants et attendre que les choses se passent.

Nous devons, au contraire mettre en place une politique de communication nationale offensive sur l'agriculture raisonnée.

D'une part parce que de nombreux agriculteurs ne perçoivent pas encore tout l'intérêt de la qualification comme « pense bête » de la conditionnalité et méconnaissent la réduction des charges qu'elle engendre sur leur exploitation par une gestion plus fine.

D'autre part parce que l'opinion publique qui manifeste un intérêt de plus en plus grand sur l'agriculture raisonnée, comme le prouvent les résultats du sondage, a le droit de savoir quels sont les résultats tangibles qui découlent de cette démarche.

C'est dans cet esprit que nous avons interpellé Monsieur Gaymard, en novembre dernier pour que le Ministère centralise et coordonne l'ensemble des informations collectées par les organismes certificateurs au moment de la qualification.

Les réunions que nous avons eues depuis avec vos services nous ont permis d'avancer concrètement sur cette voie et de préciser le rôle que pourrait jouer FARRE dans la diffusion des ces informations et celles liées aux produits vis-à-vis d'un large public. Nous espérons que vous validerez cette proposition et que nous pourrons rapidement signer la convention.

L'autre aspect de cette communication concerne les exploitations qualifiées. En effet, nous avons depuis longtemps préconisé la mise en place d'une signalétique spécifique pour ces exploitations de façon à faire connaître les efforts réalisés par les agriculteurs en se qualifiant.

Des projets vous ont été fournis, là encore Monsieur le Ministre, nous espérons qu'en lien avec la CNAR vous approuverez ces propositions en prenant en charge la réalisation financière des 1000 premiers panneaux des exploitations qualifiées.

Monsieur le Ministre,

Mobilisation européenne, démarche pédagogique et dynamique de communication ; telles sont les trois clefs que nous devons, dès maintenant, actionner pour réussir les objectifs que nous nous sommes fixés pour 2008 et impulser le sursaut dont l'agriculture a besoin.

Avec les agriculteurs et les membres de FARRE ici présents, nous espérons vous avoir convaincu, d'agir sur ce dossier d'avenir et nous comptons sur votre engagement et votre soutien à nos côtés, pour que nous réussissions, tous ensemble en 2005, à ouvrir la « salle du trésor » de l'agriculture raisonnée.

Je vous remercie.

## Intervention de Dominique BUSSEREAU, ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité

[Texte intégral]

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

En ce tout début janvier, je souhaite au préalable vous présenter ainsi qu'à vos adhérents mes meilleurs vœux qui accompagnent en particulier FARRE pour ses 8<sup>e</sup> rencontres. Je suis très heureux d'observer le rapprochement opéré entre consommateurs et producteurs à travers la lecture de votre programme ambitieux pour cette journée. L'an passé, vous avez accueilli Madame Bachelot, ministre de l'Environnement et de l'Ecologie, et, à ce titre, vous y aviez vu une manifestation de « l'insertion de l'Environnement dans les pratiques agricoles et donc la société ». Soyez assurés que le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité est également sensible à cet objectif. Je m'emploierai à vous le démontrer.

Les crises sanitaires et agricoles, l'évolution de l'agriculture vers plus d'automatisation de la production mais aussi l'urbanisation accélérée pendant et au-delà des Trente Glorieuses ont trop souvent conduit les Français à ignorer voire à méconnaître leur agriculture. Ignorance d'abord car ce mode de vie astreignant apparaissait peu conforme à l'idéal de modernité et conduisait naturellement les actifs à se détourner des métiers agricoles ; mauvaise appréciation ensuite lorsque sont survenues des crises alimentaires qui suscitent des angoisses.

Ce panorama trop succinct, et de ce fait quelque peu réducteur, nous aide malgré tout à comprendre l'exigence nouvelle des Français sur la qualité des produits, la traçabilité, la certification. Vous pouvez par votre démarche rassurer les consommateurs et encourager les bonnes pratiques de producteurs qui ne demandent qu'à être reconnus.

Soyez assurés qu'une telle initiative rencontre mon intérêt. Ma présence veut manifester l'évolution essentielle que connaît actuellement l'agriculture. Vous m'avez invité à livrer ma « vision sur l'agriculture et sur la place d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement dans la société ». C'est ce que je souhaite faire maintenant en soutenant devant vous que la mise en œuvre de la réforme de la PAC répond à cette exigence environnementale.

Dans ce contexte, l'expérience de la certification « agriculture raisonnée » prépare cette mutation. J'aborderai ensuite le chantier qui s'ouvre avec la prochaine loi d'orientation agricole. Je conclurai sur les évolutions possibles de FARRE pour répondre aux changements à venir.

### ***Une expérience au service des consommateurs***

Je voudrais en premier lieu souligner les liens qui se dessinent entre la démarche FARRE et la refonte de la PAC. Il faut insister sur la demande des consommateurs-citoyens mais aussi sur l'opportunité qu'offre la certification aux producteurs.

Précisons d'emblée la responsabilité des pouvoirs publics qui ont défini un cadre juridique sûr de manière à garantir la certification, sa transparence aux yeux non seulement des consommateurs mais aussi des producteurs. En effet, le cadre juridique de l'agriculture raisonnée est défini précisément par le décret du 25 avril 2002 fixant le dispositif de qualification des exploitations et complété par celui du 26 mars 2004 relatif aux conditions d'utilisation de la mention « agriculture raisonnée » ; le référentiel d'exigences est spécifié par arrêté du 4 mai 2002.

#### ❖ *La qualité au service du consommateur-citoyen*

Au-delà de l'agriculture, l'idée d'une saturation des marchés, tout au moins dans nos pays occidentaux et pour les biens de consommation courante, est récurrente. La quantité ne fait pas défaut ; en revanche, l'attention se porte sur la qualité. Je suis convaincu que celle-ci constitue une nouvelle frontière pour la

production agricole. Or, cette qualité doit être visible et lisible pour les consommateurs. De ce point de vue, votre démarche doit les aider dans leur recherche de la qualité et, pour les moins concernés, les sensibiliser à ce nouvel horizon. Conscients de ce besoin d'identification, les pouvoirs publics ont décidé par décret du 26 mars 2004, décret dit « Etiquetage », que :

- d'une part, la mention informative "issu d'exploitations qualifiées au titre de l'agriculture raisonnée" pourra être apposée sur les produits issus d'exploitations qualifiées, de telle sorte que les agriculteurs pourront faire connaître leur démarche et les consommateurs être informés,
- d'autre part, les conditions prévues pour l'utilisation de cette mention sont destinées à éviter les confusions, notamment avec les signes officiels de qualité et d'origine des produits, et à garantir la traçabilité des produits concernés à tous les stades de commercialisation.

L'intérêt des consommateurs pour la production agricole est certain : je note que, dès l'origine, les consommateurs ont été associés aux travaux du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire, le CSO, et leur représentante a contribué de façon active et constructive à leur réussite. Les associations de consommateurs sont représentées au sein du collège « des organisations de consommateurs, des associations de protection de l'environnement et des syndicats de salariés agricoles », présent dans chacune des deux sections de la CNAR (Commission nationale de l'agriculture raisonnée). Au-delà des textes réglementaires, j'encourage les organisations agricoles impliquées dans l'agriculture raisonnée comme FARRE à mettre en place un partenariat avec des associations de consommateurs afin de leur expliquer l'agriculture raisonnée et en assurer la promotion. Le titre de ce colloque souligne que ce travail est engagé ; il mérite d'être poursuivi et amplifié.

❖ *La qualité produite par le « producteur-citoyen »*

Si le consommateur est citoyen ainsi que le promet votre programme de l'après-midi, je crois que le producteur est tout autant citoyen.

Dans un environnement difficile, marqué par les aléas de tous ordres, le professionnalisme et la rigueur des producteurs ne font aucun doute. La qualification, fondée sur de nombreuses exigences, recourt à un organisme de certification indépendant: diagnostic, audit, qualification puis contrôle inopiné pendant les 5 années de validité de certification en ponctuent le parcours avant un éventuel renouvellement. La qualification des premières exploitations agricoles au titre de l'agriculture raisonnée est intervenue au printemps 2004 ; aujourd'hui 450 exploitants sont certifiés.

Votre action a finalement permis de développer la pratique de l'autodiagnostic qui sera essentielle dans le cadre de la PAC. La réforme de celle-ci et l'introduction du principe de conditionnalité ne font que renforcer cette orientation. Elaborer un diagnostic puis se soumettre à certification, c'est une démarche volontaire de vos adhérents qui manifestent ainsi la volonté de se préparer aux contrôles liés à la conditionnalité. S'ils n'en sont pas exemptés, ils seront certainement mieux préparés à respecter les exigences nouvelles. En somme, adhérer à FARRE, c'est définir pour soi un chemin pédagogique dans la perspective de l'application des principes de la nouvelle PAC.

La procédure de qualification permet par ailleurs de fixer un cadre et un horizon à l'activité économique. Son apport dans le pilotage de l'exploitation est indéniable ; procéder ainsi ouvre l'horizon, permet de planifier et prendre en compte les contraintes, dont le souci de préserver l'environnement.

L'existence d'un réseau peut enfin constituer une force dans la compétition internationale en fondant des pratiques d'échange tant sur le plan des méthodes de production, sur la connaissance des produits que des règles de gestion de l'exploitation. Parce que vous partagez les mêmes références, des regroupements ou des rapprochements au sein de filières peuvent aussi constituer des atouts.

Pour résumer, je pense que votre démarche peut être valorisée sous ses trois aspects :

- gestion de l'exploitation qui prend en compte les dimensions environnementale, économique et sociale pour un meilleur pilotage par l'agriculteur ;
- développement agricole qui donne une nouvelle vision de l'agriculture à travers les activités de conseil qui sont essentielles au sein du réseau ;
- communication car le travail réalisé par les exploitants doit être reconnu.

Je voudrais aborder les relations entre FARRE et le ministère de l'Agriculture. En octobre, lors de la visite par mon prédécesseur, Hervé GAYMARD, d'une exploitation du réseau, FARRE a demandé à disposer

d'informations que recueille le ministère sur les exploitations qualifiées. Un travail a été engagé par la CNAR et devrait aboutir à une convention définissant les modalités de cette collaboration.

Par ailleurs, j'ai noté que le Président de la CNAR (Commission nationale de l'agriculture raisonnée), Antoine HERTH, est sensible à la demande d'identification des exploitations agricoles qualifiées au titre de l'agriculture raisonnée et exprimée par les agriculteurs eux-mêmes. Ce désir me paraît fondé et de nature à justifier une participation financière du ministère de l'Agriculture. L'opposition, à l'entrée des exploitations concernées, d'un panneau d'un modèle national unique sera de nature à satisfaire cette exigence.

Vous m'avez invité à livrer ma « vision sur l'agriculture et sur la place d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement dans la société ». C'est ce que je souhaite faire maintenant à travers l'évocation de la réforme de la PAC et de la future loi d'orientation agricole.

### ***Le souci de l'environnement et de la santé au cœur de la réforme de la PAC***

Depuis ma prise de fonction il y a un mois, j'ai rencontré un monde rural et agricole qui s'interroge sur les mutations en cours. Je veux le rassurer. Devant l'avenir, je suis convaincu qu'il faut être réaliste, ce qui signifie surtout des exigences et du travail. Permettez-moi de citer Virgile qui affirme qu'un « travail opiniâtre vient à bout de tout » (Les Géorgiques). Je crois en effet que les réformes engagées sont une chance pour notre agriculture à double titre. D'une part, les primes liées à la conditionnalité devraient permettre de restaurer le lien distendu entre de trop nombreux Français et les exploitants. L'image productiviste colle de manière négative à notre agriculture alors même que les Français sont attachés à leur patrimoine agricole et à leurs relations avec le monde rural, comme en témoigne la fréquentation du Salon de l'Agriculture. Je voudrais ajouter que la réforme de la PAC mise en place va de pair avec une garantie jusqu'en 2013 sur les aides allouées. D'autre part, la qualité de la production devrait s'en trouver accrue et les produits français et européens bénéficier ainsi d'une différenciation bienvenue sur des marchés fortement concurrentiels.

#### *❖ La réforme de la PAC*

C'est pourquoi la réforme de la PAC doit être présentée de manière constructive et doit être mise en œuvre non seulement progressivement mais avec discernement.

#### **L'application de la conditionnalité**

S'agissant de la conditionnalité tout d'abord. J'ai entendu les agriculteurs et, en conséquence, j'ai donné des instructions aux Directeurs départementaux de l'agriculture pour que les contrôles soient conduits avec pédagogie. Je vous rappelle que j'ai même porté avec succès ce message auprès de mes collègues européens, le Conseil et la Commission reconnaissant les difficultés d'application dans une déclaration conjointe le 22 décembre. Un bilan de l'année 2005 sera établi par les Etats-membres et la Commission dans le cadre d'une application équilibrée du dispositif.

J'ai décidé que, pour la première année d'application, les écarts réglementaires très secondaires, c'est-à-dire les « anomalies mineures » ne seront pas sanctionnées financièrement. Les exploitants recevront en revanche une lettre d'alerte et d'accompagnement. En outre, la perte d'une boucle ou le fait qu'elle soit illisible ne seront pas considérés comme une anomalie lorsque un seul animal est concerné.

Je souhaite, aujourd'hui, vous confirmer l'attachement que je porte à ce que cette première année se déroule le mieux possible. Les DDAF, qui auront la charge de définir et coordonner les contrôles puis d'en établir la synthèse agiront avec discernement. Le dialogue avec les agriculteurs sera permanent. D'une part, les contrôles seront organisés pour perturber le moins possible l'activité ; d'autre part, au moment de la synthèse, les agriculteurs pourront faire part de leurs observations dans une procédure contradictoire avec l'administration. Ensuite seulement, le taux de sanction éventuel leur sera communiqué ainsi qu'aux organismes payeurs.

Ces contrôles ont bien pour objectif de promouvoir une agriculture nouvelle, qui préserve l'environnement. Sans insister à nouveau, je vois donc dans la démarche volontaire de la qualification « agriculture raisonnée » une préparation à ces contrôles. Elle répond en quelque sorte à l'autodiagnostic

proposé par la réforme de la PAC, les agriculteurs adhérents faisant l'objet, en outre, d'un regard extérieur qui doit les rassurer.

#### **Les droits à paiement unique**

Pour les droits à paiement unique, l'année 2005 impliquera une forte mobilisation de l'administration afin que nous abordions l'année réelle de mise en œuvre 2006 dans les meilleures conditions possibles.

La première phase consistera à envoyer aux agriculteurs leurs droits historiques accompagnés des notices explicatives pour leur calcul entre la fin du mois de février et courant mars.

La deuxième phase aura pour but de recenser les événements intervenus sur les exploitations depuis le 1er janvier 2000 et qui auront un impact sur la détermination des D.P.U. reçus par les agriculteurs dans le régime futur. Pour cela, vous recevrez un formulaire adressé dès la première phase. Mes services en fixeront les délais de réponse.

Je ressens enfin comme vous le besoin de voir clarifier, préciser, en rappelant parfois simplement les arbitrages précédents, les règles s'appliquant à la gestion et au transfert des droits. J'ai demandé qu'une nouvelle communication sur ce sujet puisse s'effectuer rapidement. Les travaux progressent au sein des groupes de travail du CSO. Un guide pour l'installation des Jeunes est dans ce cadre en cours de finalisation.

#### ❖ *La loi d'orientation agricole : pour une application en 2006*

Comme vous le savez, la Commission Nationale d'Orientation, installée par Hervé GAYMARD et Nicolas FORISSIER le 20 septembre, m'a remis le 20 décembre la synthèse des débats régionaux et ses conclusions. Je souhaite tout d'abord adresser mes plus vifs remerciements à ceux qui ont pu s'engager personnellement dans ces débats régionaux. Je me félicite à cette occasion de l'excellent partenariat entre les chambres et les services de l'État. Dans toutes les régions, en métropole comme Outre-mer, ils ont été organisés dans d'excellentes conditions et dans un temps record grâce à cette coopération.

Ils ont permis à près de 3 000 acteurs de terrain, impliqués localement dans les structures locales ou dans les CDOA, de s'approprier les enjeux de cette loi et d'exprimer leurs attentes et leurs propositions. Les quelque 500 pages des comptes rendus représentent une matière riche à exploiter.

Ces débats ont montré, s'il en était besoin, combien d'espoirs et d'attentes cette loi suscite. Mais, paradoxalement, la commission nationale a également relevé la prudence des propositions formulées pour y répondre. Nous ne devons pas nous en étonner. Nous savons tous combien le changement peut être à la fois attendu et redouté. Sans renoncer à une volonté réformatrice, nous devons savoir expliquer et aménager la progressivité et les transitions nécessaires.

Sur le fond, le Président de la République à MURAT le 21 octobre dernier nous a donné un certain nombre d'orientations qui constituent une première feuille de route. Il a apporté ainsi un message politique fort – souhait exprimé par la Commission Nationale-, la volonté de faire émerger une vision d'avenir de l'agriculture partagée par la société dans son ensemble. Dans un contexte national et international profondément modifié, cette loi doit apporter un cadre nouveau qui permette à l'agriculture française d'exploiter ses propres atouts. La France est une puissance agricole mondiale de premier ordre, ce texte doit lui permettre de conforter sa position et créer les conditions pour aller de l'avant.

Sur des thèmes forts, qui structurent l'activité agricole, comme l'installation, les métiers de l'agriculture, l'accès au foncier ou les mécanismes de gestion de crise, des perspectives claires doivent être tracées. Je voudrais insister en outre sur les contours d'une nouvelle organisation économique à dessiner. Ainsi la Commission ouvre-t-elle la voie d'une réflexion sur le regroupement de l'offre ou le renforcement des interprofessions.

La Commission réfléchit, par ailleurs, à la problématique de la gestion de risque à travers, par exemple, le dispositif de l'assurance revenu ou l'adaptation du Fonds national pour les calamités agricoles. Je crois qu'il ne faut pas perdre de vue, là encore, les motifs d'une telle orientation. L'intervention publique pour la stabilisation des risques constitue le nécessaire contrepoids à leur accroissement du fait d'une régulation du secteur agricole sur le modèle standard du marché et fondée notamment sur le droit de la concurrence. Les aléas climatiques, sanitaires, biologiques requièrent l'intervention d'un tiers, la puissance publique, pour assurer l'optimum social.

L'ensemble de ces perspectives une fois traduites en textes devra assurer non seulement un progrès économique mais encore des avancées sociales, dans un respect toujours amélioré de l'environnement ; c'est la condition pour installer un développement agricole durable. Nous avons encore sans aucun doute à approfondir et à enrichir cette vision. Sur ce point, je serai attentif à ce qu'elle soit effectivement partagée. Dans cette perspective, les travaux que mènent le Conseil national du développement durable me semblent particulièrement intéressants. Je souhaite aussi, dans les phases ultérieures, associer le Conseil économique et social, et, à travers lui les conseils économiques et sociaux régionaux et le Conseil national de l'alimentation.

En termes d'horizon, je vous confirme que je maintiens l'objectif initial d'une entrée en application de la loi en 2006.

### ***L'évolution de l'agriculture raisonnée***

Je voudrais achever mon propos en abordant l'avenir de l'agriculture raisonnée. Je serai volontairement succinct car il ne m'appartient pas de définir votre chemin. En prenant ainsi la parole, c'est aussi un message amical et de confiance du ministre de l'Agriculture que je veux délivrer. Je crois que le nouveau contexte et parfois certaines polémiques (1) nécessitent d'envisager l'avenir autrement.

En premier lieu, je veux revenir sur des dispositions prévues dans le projet FARRE dès sa création : il importe de faire vivre les volets territoriaux destinés à renforcer l'intérêt environnemental de l'agriculture raisonnée.

Initialement prévues pour application à compter du 1er juillet 2004, les premières exigences territoriales n'entreront en vigueur qu'au début de cette année, après examen et validation par la CNAR des propositions adressées par les régions du Centre, de l'Île-de-France, du Nord Pas-de-Calais, des Pays de la Loire, de la Picardie et de Poitou-Charentes. Ces exigences territoriales, élaborées en concertation au sein des commissions régionales de l'agriculture raisonnée, en fonction des enjeux environnementaux propres à chaque région, traduiront inévitablement des niveaux d'efforts différents entre les exploitants des différentes régions, voire entre exploitants d'une même région administrative.

Reflet de la diversité de nos territoires, l'identification des enjeux environnementaux territoriaux de l'agriculture raisonnée est conduite en cohérence avec la définition des enjeux entreprise dans le cadre des mesures agro-environnementales.

Six régions dotées de volets territoriaux en 2005 : c'est trop peu. Il faut, à l'évidence convaincre davantage.

Dans le même temps, l'agriculture raisonnée doit évoluer pour intégrer dans son référentiel le champ de la conditionnalité issue de la réforme de la PAC. Il s'agit bien sûr de deux approches complètement différentes. L'une, la conditionnalité imposée, obligatoire même si sa mise en œuvre doit se faire de façon progressive et pragmatique permet de légitimer des aides directes. L'autre, l'agriculture raisonnée, volontaire allant au-delà de ces obligations est plutôt tournée vers les clients de l'agriculture. L'agriculture raisonnée doit, afin de confirmer le renforcement des impacts positifs des pratiques agricoles sur l'environnement, s'efforcer de porter son niveau d'exigence au-delà du strict respect de la réglementation, sans remettre en cause la rentabilité des exploitations qu'elle cherche à entraîner dans la démarche.

La Section examen du référentiel de la CNAR a travaillé au cours de l'automne 2004 sur les premières propositions d'évolution du référentiel de l'agriculture raisonnée traduisant la prise en compte des aspects réglementaires et des bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) applicables au 1er janvier 2005 ; la CNAR, qui se réunira en session plénière le 19 janvier prochain, se prononcera sur le projet d'arrêté interministériel appelé à concrétiser l'évolution du référentiel à ce propos.

### ***Conclusion***

Rapprocher producteurs et consommateurs en se souciant de l'environnement. Cette orientation s'accompagne aussi d'une réflexion économique et pose comme principe qu'une agriculture de qualité n'est pas une agriculture dépassée dans la compétition économique. Au contraire, il faut valoriser la qualité de nos produits français tant sur le marché national qu'à l'étranger. Votre association n'a pas

renoncé au dynamisme économique, ce dont je me réjouis. N'oublions pas que l'agriculture participe à la richesse nationale, au développement économique et à l'emploi. En ce sens, votre initiative doit se comprendre comme un effort au service du développement et de la croissance durables, objectif essentiel de notre gouvernement. J'ajoute que le pragmatisme et le caractère pédagogique de votre démarche auprès des exploitants participent de la même orientation que le ministère de l'agriculture et emportent mon soutien.

Permettez-moi enfin de conclure par un clin d'œil. Votre nom FARRE évoque au ministre de la mer que je fus une balise qui protège en indiquant la direction. Mais vous savez comme moi que ces phares sont multiples : à éclats, scintillants, à occultation, etc. En ce début d'année, je ne peux que vous souhaiter beaucoup de réussite et d'être pour nos concitoyens un phare en continu.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention et vous souhaite une après-midi sans aucun doute enrichissante avec des intervenants de qualité.

(1) Article dans AGRA d'un chercheur rattaché à l'INRA qui a donné lieu à un communiqué du Ministère, suppression de l'agrément de FARRE comme association de protection de l'environnement par le TA de Paris le 17 décembre dernier, suite au recours de deux associations (Manche Nature et Environnement 56)



## Comment l'agriculture raisonnée est-elle perçue par le consommateur-citoyen ?

**94 % des français souhaitent que les produits de l'agriculture raisonnée soient mieux étiquetés. Le récent sondage commandé par FARRE avec le soutien de SEDE ENVIRONNEMENT révèle la perception et les attentes des citoyens face à l'émergence de ce concept complexe.**

**HUBERT BRUNET**

Directeur général adjoint de SEDE ENVIRONNEMENT.

*« La valorisation organique des déchets relève d'une agriculture durable et raisonnée : elle contribue à la préservation des composants des sols et se fonde sur une logique « produit », transformant un déchet en un amendement normalisé. »*

### **Valorisation des déchets organiques par SEDE ENVIRONNEMENT**

#### ❖ *VEOLIA, leader de l'environnement*

VEOLIA ENVIRONNEMENT est le leader mondial des services à l'environnement. Le groupe est découpé en quatre grands pôles :

- déchets urbains et industriels : ONYX
- transport : CONNEX
- eau potable et usée : VEOLIA WATER
- énergie : DALKIA

SEDE ENVIRONNEMENT, filiale d'ONYX et de VEOLIA WATER, est spécialiste du traitement des boues d'épuration et des déchets organiques. La société ANGIBAUD (appartenant aussi au groupe) est, elle, spécialiste des amendements organiques à forte valeur ajoutée (maraîchage, viticulture). Elle produit des amendements organiques, des amendements organo-minéraux, et commercialise des supports de culture et des engrais solubles. SEDE ENVIRONNEMENT est un opérateur multifilières qui maîtrise les différentes solutions de gestion des déchets organiques :

- déshydratation
- séchage
- compostage et valorisation en agriculture pour les produits de bonne qualité
- enfouissement ou incinération pour les produits de qualité moindre.

#### ❖ *SEDE ENVIRONNEMENT : fabrication de produits à partir de déchets*

Nous assurons des prestations « de bureau d'étude » pour garantir l'innocuité des produits et déterminer les plans d'épandage. Nous garantissons également la traçabilité et le contrôle de la qualité des sols. Plus de 20 000 analyses de sol sont géoréférencées dans notre base de données. L'entreprise SEDE ENVIRONNEMENT est certifiée iso 9000 depuis 1998 et a développé un référentiel de certification de services afin d'améliorer les garanties fournies à la fois au producteur du déchet et à l'utilisateur du produit. **Chaque année, 150 000 tonnes de boues sont valorisées dans des filières certifiées.**

L'agriculture permet la valorisation de :

- 7 millions de m<sup>3</sup> d'effluents agro-industriels
- 1,5 millions de tonnes de boues
- 200 000 tonnes de compost.

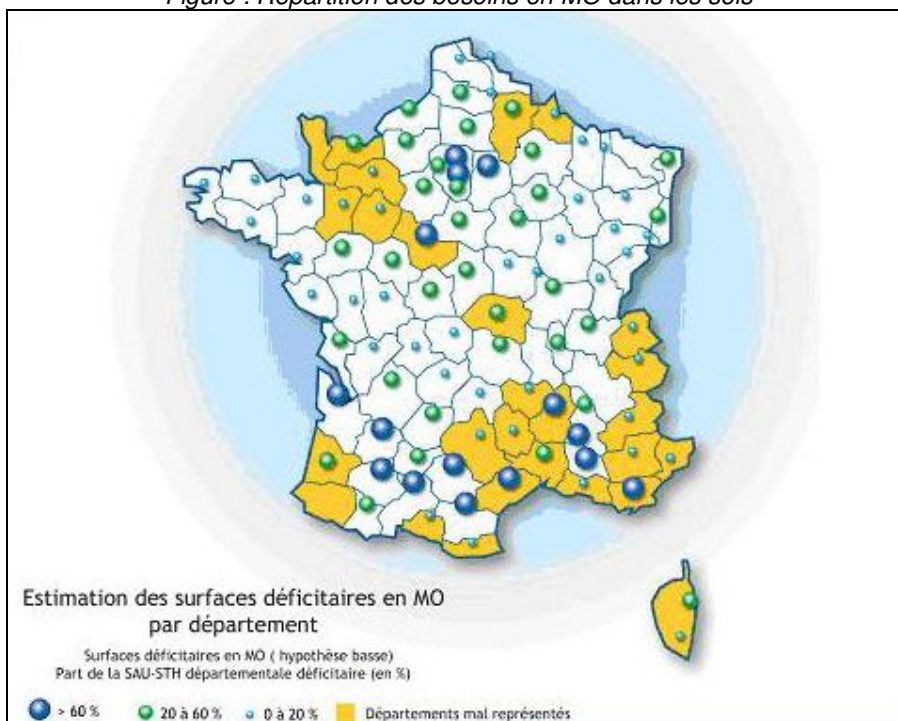
Les épandages de SEDE ENVIRONNEMENT s'effectuent sur une surface totale de plus de 450 000 ha, en partenariat avec 7 500 agriculteurs et 164 agronomes de terrain. Persuadés que valorisation organique rime avec agriculture durable et agriculture raisonnée, nous travaillons dans une **logique « produit », en transformant un déchet en amendement normalisé.**

Nous veillons aussi à optimiser la fertilisation minérale des agriculteurs, en proposant des produits adaptés aux types de cultures ou d'assolements. Nous jouons donc un rôle de conseil dans la conduite de la fertilisation. Enfin, nous garantissons la traçabilité de nos produits.

❖ *Intérêt de la valorisation organique en agriculture durable et en agriculture raisonnée*

La valorisation organique est une composante du développement durable puisqu'elle contribue à la préservation des ressources naturelles (en phosphore notamment, même si de nombreux sols en France ont des teneurs déjà élevées). Elle comble le déficit croissant des sols en matière organique (un tiers de la surface agricole nationale est déficitaire). Enfin, elle limite le recours à l'énergie fossile pour la production d'engrais.

Figure : Répartition des besoins en MO dans les sols



Source : SEDE ENVIRONNEMENT

Les régions du sud de la France connaissent un déficit sévère en matière organique, ainsi que le bassin parisien, la Picardie et la plaine d'Alsace.

Lors d'une conférence citoyenne, les citoyens interrogés sur le devenir des boues produites par les collectivités s'accordaient sur l'importance de maîtriser parfaitement le recyclage de ces boues. C'est là où l'agriculture raisonnée joue pleinement son rôle, car elle prévoit la possibilité d'épandre ces boues de stations d'épuration<sup>13</sup> sur les terres agricoles, et ainsi de les recycler, sous réserve d'un suivi précis (quantité, modalité, localisation de l'épandage). Un contrat est passé entre le producteur et l'utilisateur des boues. Ce contrat est une des conditions importantes de l'écoconditionnalité. Un bordereau de suivi assure, lui, la traçabilité.

<sup>13</sup> Aussi appelée « boues de STEP »

## Présentation et analyse des résultats du sondage<sup>14</sup>

YANNICK LE BOURDONNEC  
Journaliste

« *La schizophrénie du consommateur exigera  
du temps pour transformer une intention  
en acte d'achat.* »

### Olivier de LAGARDE

59 % des sondés déclarent ne jamais avoir entendu parler d'agriculture raisonnée.

### Yannick LE BOURDONNEC

Un taux de notoriété de 41 % est finalement un assez bon résultat ! Cependant, connaître l'expression « agriculture raisonnée » ne signifie pas que l'on identifie l'objet et sa complexité.

### Olivier de LAGARDE

27 % des sondés donnent la définition exacte de l'agriculture raisonnée, 37 % une définition partielle et 45 % ne se prononcent pas. Certains affirment donc connaître l'agriculture raisonnée sans savoir ce qu'elle est !

### Yannick le BOURDONNEC

Pour un concept aussi récent que celui de l'agriculture raisonnée, le taux de définition exacte (27%) est un bon résultat. Le taux de définition partielle ou inexacte est moins élevé que prévu, les sondés ayant naturellement tendance à exprimer un avis même sans connaître le sujet.

### Olivier de LAGARDE

27 % donnent une définition exacte, 16 % évoquent la maîtrise de l'utilisation de produits chimiques, 4 % l'alliance de la tradition et de la technique et 1 % des sondés citent l'agriculture raisonnée comme un ensemble de techniques moins productivistes.

### Yannick le BOURDONNEC

Il faut raisonner sur les trois premiers résultats, les autres définitions n'étant pas significatives. Les produits chimiques sont souvent identifiés comme la première agression subie par l'environnement. Ce n'est donc pas étonnant si 16 % citent ce rôle de limitation pour l'agriculture raisonnée.

### Olivier de LAGARDE

Les réponses à la question « Pouvez-vous me dire ce qu'est l'agriculture raisonnée, selon vous ? » montrent que 15 % la confondent avec l'agriculture biologique, 12 % énoncent que l'agriculture raisonnée produit en fonction des besoins, 5 % affirment qu'elle est sans danger pour la consommation et 4 % avancent qu'elle opte pour une meilleure utilisation de l'espace.

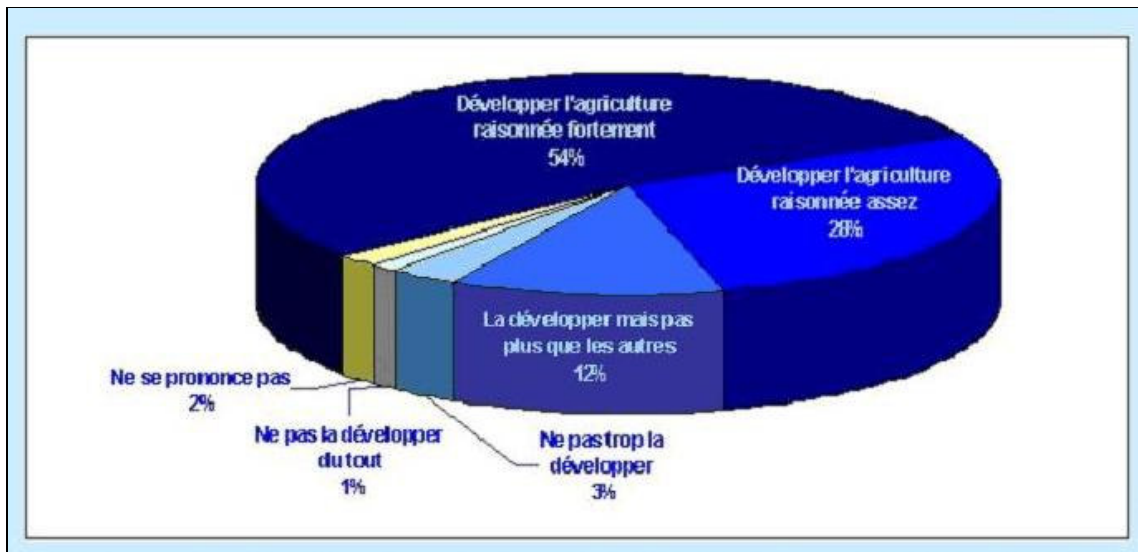
### Yannick le BOURDONNEC

La confusion avec l'agriculture biologique est normale, car pour beaucoup, la différence est difficile à percevoir. Par ailleurs, la surproduction a tellement été décriée au cours des dernières décennies que la notion de « ne pas trop en faire » est inscrite dans l'inconscient des gens. La société a besoin de limiter les volumes.

<sup>14</sup> Sondage réalisé pour FARRE, par l'institut Louis Harris, avec le soutien de SEDE ENVIRONNEMENT. Sondage effectué par téléphone auprès de 998 personnes représentatives de la population française et âgées de 18 ans et plus.

Figure : L'agriculture raisonnée est un mode de production d'une exploitation agricole qui vise à concilier le respect de l'environnement, la sécurité sanitaire et la rentabilité économique.

A votre avis, faut-il ...



Source : FARRE

A la question, l'agriculture raisonnée est un mode de production d'une exploitation agricole qui vise à concilier le respect de l'environnement, la sécurité sanitaire et la rentabilité économique. À votre avis, que faut-il en faire :- 54 % répondent : développer fortement l'agriculture raisonnée

- 28 % répondent : développer assez l'agriculture raisonnée
- 12 % répondent : développer l'agriculture raisonnée, mais pas plus que les autres
- 3 % répondent : ne pas trop développer
- 1 % répondent : ne pas la développer du tout.

#### Yannick le BOURDONNEC

C'est encourageant, mais ces chiffres ont peu de signification et il faudrait une analyse plus détaillée pour en tirer de véritables enseignements.

#### Olivier de LAGARDE

83 % des sondés assurent qu'ils seraient prêts à privilégier les produits de l'agriculture raisonnée.

#### Yannick le BOURDONNEC

On reste encore dans le domaine de l'incantation sans traduction concrète dans les faits ! L'exemple de l'agriculture biologique le montre. Tous y sont favorables, mais l'acte d'achat ne confirme pas ce soutien, même si les petits volumes vendus de ces types de produits (commerce équitable, bio,...) sont en progression. **La schizophrénie du consommateur exigera du temps pour transformer une intention en acte d'achat.**

#### Olivier de LAGARDE

94 % des sondés souhaitent un meilleur étiquetage.

#### Yannick le BOURDONNEC

C'est logique, notre société veut comprendre et veut savoir. Les attentes de la société sont fortes et réelles.

## L'agriculture raisonnée face aux attentes des consommateurs citoyens

Plus de qualité, d'environnement ou de social, mais pour un produit toujours moins cher. La schizophrénie du consommateur et les différentes représentations que la société se fait du monde agricole interdisent toute définition simple des attentes de la société vis-à-vis de l'agriculture. Quelques travaux s'attaquent à cette difficile tâche.

### Quelles sont les attentes des consommateurs ?

**NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET**

Députée de l'Essonne, rapporteur de la charte constitutionnelle de l'environnement, présidente du groupe santé et environnement de l'Assemblée nationale et présidente de Consodurable<sup>15</sup>

« 40 % des consommateurs sont prêts à transformer leur engagement développement durable en acte d'achat, et à payer plus cher, à condition que le produit soit réellement discriminant (social, environnement, ou santé). »

#### ❖ Une tentative avortée de logo unique « développement durable »

Dans le cadre de l'association Consodurable, nous nous sommes interrogés sur les attentes des consommateurs. L'idée de départ était une simple volonté de contestation de l'emprise de l'économie sur le quotidien. C'est une contestation paradoxale car chacun est maître de l'économie au travers de ses actes d'achat. Cependant, pour transformer son pouvoir d'achat en choix délibéré, il faut être conscient de cette possibilité et donc informé. Une initiative visant à obtenir un logo unique « développement durable » sur les produits a donc été initiée, mais n'a pas pu aboutir face à la difficulté d'élaborer un cahier des charges commun.

Suite à cet échec s'est déroulée une démarche conjointe<sup>16</sup> de communication positive sur les initiatives intéressantes sous l'angle de développement durable.

#### ❖ Les attentes des consommateurs en matière de consommation responsable

Dans les pays anglo-saxons, la communication négative (appel à boycott, prescriptions très fermées) est fréquente pour orienter le choix des consommateurs. Ce n'était pas notre souhait, ni l'attente de la population et FARRE a naturellement trouvé sa place dans notre démarche positive.

Nous souhaitons proposer **un service aux consommateurs qui souhaitent en savoir plus** sur le produit et **un service aux producteurs qui veulent comprendre et intégrer le marché du développement durable**. Dans cette optique, nous avons travaillé avec ETHICITY sur une segmentation des consommateurs par rapport à la consommation responsable.

Les résultats, obtenus grâce à des batteries de tests, sont très optimistes et agréablement surprenants :

- 40 % des consommateurs sont prêts à transformer leur engagement développement durable en acte d'achat
- 20 % de consommateurs restent loin de ces problématiques, ils sont divisés en deux catégories : les indifférents et ceux qui sont dans un processus d'exclusion qui ne leur permet pas de s'intéresser à ces problèmes.

<sup>15</sup> <http://www.consodurable.org/>

<sup>16</sup> Démarche conjointe entre les institutions, les associations et les entreprises

Au sein des derniers 40 %, les profils sont très segmentés :

- 20 % de gens jeunes et éduqués sont considérés comme les futurs consommateurs, un chiffre très positif qui ne concerne malheureusement que les catégories socioprofessionnelles les plus aisées
- 10 % sont qualifiés « d'engagés », ce sont des personnes plus âgées et très militantes socialement
- 10 % des personnes encore plus âgées s'engagent dans la consommation responsable pour protéger l'environnement ou pour des motifs religieux.

#### ❖ Conclusion

En conclusion, le marché de la consommation responsable existe déjà. **Beaucoup de Français sont motivés et bénéficient d'un pouvoir d'achat qui leur permet de concrétiser l'achat.** C'est un marché qui va croître mais le risque d'enfermement sur la région parisienne et sur des catégories socioprofessionnelles supérieures est réel.

Nous avons mobilisé les partenaires pour éduquer les 40 % de consommateurs intéressés mais non décidés (gens jeunes mais moins éduqués, familles). Il était intéressant de regarder pourquoi ce public était intéressé. Dans ceux qui étaient déjà passés à l'acte d'achat, l'environnement et le social primaient, pour ceux qui n'avaient pas encore concrétisé l'acte d'achat, le critère retenu était la santé. Beaucoup de femmes appartiennent à cette catégorie hésitante.

Pour profiter du marché actuel, les critères des produits à valoriser sont leur caractère environnemental et social. En revanche, pour préparer l'avenir et conquérir un nouveau public, c'est sur des critères de santé qu'il faudra miser. Cette étude ne prétend pas à l'exhaustivité mais elle ouvre des pistes de réflexion.

### **Un outil d'évaluation des attentes des consommateurs**

#### **PHILIPPE GUERIN**

Président du Conseil national de l'alimentation (CNA), ingénieur honoraire du génie rural des eaux et forêts, ancien directeur général de l'Alimentation, ancien directeur de l'INAPG

*« Certaines allégations peuvent tromper le consommateur et le CNA s'inquiète en particulier des allégations suscitées par les attentes émergentes comme le respect de l'environnement ou de l'éthique. »*

Le CNA a récemment été saisi par le Gouvernement<sup>17</sup> afin de réaliser **un baromètre de la perception de l'alimentation**, un outil qui s'inscrira plus largement dans l'étude de l'évolution globale de la perception de l'alimentation par les consommateurs. Des données existent, mais il manque un outil global qui donne aux décideurs tous les éléments nécessaires pour définir leur stratégie de vente.

Des évaluations sont certes pratiquées mais elles sont souvent instrumentalisées pour soutenir des campagnes de marketing ou de communication. **Certaines informations peuvent tromper le consommateur** et le CNA s'inquiète en particulier des allégations suscitées par les attentes émergentes comme le respect de l'environnement ou l'éthique.

Le CNA rend des avis en se basant sur des analyses, souvent longues. En effet, ces analyses requièrent d'abord - et cela demande énormément de temps - de **bâtir un consensus sur le sens des mots et des concepts, afin que les partenaires parlent tous le même langage.** Ce fut le cas avec le récent consensus obtenu de la part de tous les acteurs concernés par les interprétations possibles du texte 178/2002<sup>18</sup> concernant la traçabilité et le droit alimentaire européen en général.

<sup>17</sup> Dans le cadre du partenariat national pour l'industrie agroalimentaire.

<sup>18</sup> Texte en application depuis le 01/01/2005.

Dans les prochains mois, le CNA soumettra au Gouvernement ses propositions concernant cet outil d'évaluation de la perception des attentes des consommateurs.

### **Les industries alimentaires et l'agriculture raisonnée doivent répondre ensemble aux attentes des consommateurs**

**EMMANUEL CHAVERON**

Responsable de l'agriculture raisonnée, Association nationale des industries alimentaires (ANIA)

*« La légitimité de l'agriculture raisonnée repose sur le nombre d'exploitations qualifiées. »*

Les industriels de l'agroalimentaire ont intégré depuis longtemps le critère de la qualité globale du produit, et plus récemment le critère de la santé. Cet axe est d'ailleurs devenu primordial à l'ANIA. L'intérêt de l'agriculture raisonnée est de pouvoir concilier les aspects de l'environnement et de la qualité de produit pour répondre aux attentes des consommateurs.

### **Complexité des attentes des consommateurs**

**Yannick LE BOURDONNEC**

Philippe Guérin souligne qu'il faut mieux connaître les attentes des consommateurs pour couper court aux allégations trompeuses. **On constate pourtant combien il est difficile d'approfondir ces attentes car le monde agricole est l'objet d'une projection mentale de la part du reste de la société.** Le monde agricole est devenu un exutoire de notre vie citadine. Le sondage présenté dépeint une société qui a développé un manque profond de sens, que les gens espèrent pouvoir trouver auprès de ceux qui les nourrissent. Ce sujet est complexe et dépasse largement le monde agricole.

### **Le partenariat LPO réseau FARRE**

**Olivier de LAGARDE**

Les agriculteurs sont pointés du doigt par de nombreuses associations de défense de l'environnement : pourquoi la LPO s'est-elle engagée avec FARRE dans un programme de défense de la biodiversité ?

**MICHEL METAIS**

Directeur de la Ligue de protection des oiseaux (LPO)

*« L'indicateur « biodiversité agricole » français est un des plus mauvais en Europe et il importe d'agir ! Nous avons choisi de travailler avec trois réseaux agricoles pour améliorer la biodiversité. »*

Le Gouvernement a mis au point une stratégie nationale de biodiversité, avec un plan d'action concernant l'agriculture. L'objectif de ce plan est de stopper la perte de biodiversité en 2010, il faut donc engager rapidement un programme de restauration de cette biodiversité.



Nous avons choisi de travailler avec 3 réseaux agricoles et le réseau FARRE est le plus motivé. **En tout, 150 exploitations mettront en place un programme de restauration de la biodiversité.** Pendant cinq mois, nous avons élaboré la méthode de ce programme et oeuvrons maintenant pour la mise en place du programme départemental.

**La motivation des partenaires est un gage de réussite car améliorer la biodiversité passe par des actions simples comme la gestion des jachères ou l'entretien des prairies.** Nous travaillons dans 15 départements (10 exploitations par département) pour démontrer que cette restauration de la faune et de la flore n'est pas un pari impossible.

L'indicateur « biodiversité agricole » français est un des plus mauvais en Europe et il importe d'agir !

### Olivier de LAGARDE

Profitons de la présence de Marion Guillou, présidente de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) pour lui poser les questions qui fâchent ! En effet, Isabelle Doussan, chercheur de l'INRA, a accusé l'agriculture raisonnée de ne rien apporter de plus que ce que la réglementation générale impose déjà : a-t-elle raison ?

## **INRA et agriculture raisonnée : aller au-delà de la polémique**

**MARION GUILLOU**

Présidente de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)

*« Je souhaite souligner l'intérêt de l'INRA pour la démarche agriculture raisonnée et toutes les démarches qui s'intéressent à l'agriculture durable. Le développement durable est une chance de ranimer la passion de la recherche agronomique pour l'agriculture. »*

### ❖ Clarification de la polémique

Le travail effectué par Isabelle Doussan est celui d'un chercheur-juriste, qui s'interroge sur la différence entre l'existence d'obligations réglementaires et la possibilité de signaler la spécificité d'un produit au consommateur. **Du point de vue du droit, où commence l'autorisation de signaler au consommateur quelque chose de spécifique ?**

Elle avait réalisé le même type d'études pour les Plans de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA), en se demandant dans quelle mesure pouvaient être aidées les exploitations à respecter la réglementation. Ce sont des questions de fond. Qu'est-ce qui relève de l'obligation pour tout le monde et qu'est-ce qui donne droit à une signalisation particulière ? Où se trouve la frontière ?

La recherche est jugée par les critiques des autres spécialistes. Je laisse donc le processus s'effectuer et le débat progresser ! J'ai confirmé à Christiane Lambert que c'était bien le rôle des chercheurs de s'interroger sur les questions de fond. L'article a peut-être été mal compris : **il ne prend pas position mais propose un débat juridique entre l'obligatoire et le volontaire.**

### ❖ INRA et agriculture raisonnée, des intérêts en commun

Dans un deuxième temps, **je souhaite souligner l'intérêt de l'INRA pour la démarche agriculture raisonnée et toutes les démarches qui s'intéressent à l'agriculture durable.**

Le développement durable est une chance de ranimer la passion de la recherche agronomique pour l'agriculture. En effet, nous étions parvenus au fur et à mesure à un éloignement entre les désirs concrets des agriculteurs et les travaux plus en amont des chercheurs. Une approche intégrée par bassin versant ou région est nécessaire pour appréhender le développement durable, ce qui implique d'aborder des



choses plus complexes. **Nous assistons ainsi à un réengagement de la recherche agronomique dans les questions agricoles.**

Deux exemples l'illustrent :

- le programme Protection fruitière intégrée

Il s'attache à définir comment combiner différents paramètres (sélections des variétés, suivi des ravageurs, choix des pratiques agronomiques et autres méthodes de lutte biologique ou chimique) pour offrir un produit de qualité qui permette à l'agriculteur de gagner sa vie tout en laissant moins de résidus de pesticides dans l'environnement.

Ce programme a permis, grâce à l'ensemble des approches, de diminuer par deux le nombre de traitement sur les pommiers avec des résultats économiques largement maintenus.

- le programme Porcherie verte

Le porc n'a pas très bonne réputation en France, les deux mots « porcherie » et « verte » ont été accolés à dessein. 17 organisations aussi diverses que l'Institut technique du Porc (ITP), la chambre d'Agriculture de Bretagne, l'association pour le développement agro-environnemental du sud-ouest et de la vallée de l'Adour (ADAESO) ou encore l'association Eaux et rivières de Bretagne ont accepté de travailler ensemble pour ré-imaginer des systèmes d'élevage porcin. Chaque système sera adapté au type de production, à la taille de l'exploitation ou au marché.

En changeant l'alimentation du porcelet (moins de métaux lourds ou d'antibiotiques) il est possible de mieux réutiliser les effluents.

Pour préparer l'avenir, nous avons travaillé ensemble pour définir les nouvelles questions de recherche posées par l'agriculture et le développement durable. Quels enjeux de recherche nouveaux sont mis en évidence pour faire du développement durable un atout ? A partir du document<sup>19</sup> regroupant les enjeux, nous avons monté un programme d'appel d'offres international (lancé en 2005), concernant des programmes de recherche intégrant les problématiques du développement durable. La recherche agronomique est donc très intéressée par l'agriculture durable et l'agriculture raisonnée.

Le débat sur l'agriculture raisonnée a émergé au moment même où les distributeurs se demandaient comment la définir et comment la communiquer, dans un contexte de contraintes réglementaires fortes et de dénonciations dans certaines régions des abus de l'agriculture au niveau environnemental.

L'agriculture raisonnée est une reprise en main par le monde agricole de son évolution, avec la volonté de traduire cette reprise dans des actions concrètes.

#### ❖ *Quels scénarios pour l'agriculture raisonnée ?*

A l'avenir, qui sera la cible de l'agriculture raisonnée, le citoyen, le consommateur ou, la chaîne professionnelle ? La qualification se fera-t-elle au niveau d'une exploitation, ou d'un produit (comme en Espagne ou Italie) ?

Les réponses à ces questions sont intéressantes pour imaginer la suite. La prospective permet des hypothèses pour le futur. Si la réglementation européenne croit en l'agriculture raisonnée et « la rattrape » quels scénarios peut-on envisager ?

- Scénario 1 : l'agriculture raisonnée est un simple précurseur de cette réglementation

- Scénario 2 : l'agriculture raisonnée souhaite faire évoluer le cahier des charges au fur et à mesure, « en faire davantage » et le communiquer

- Scénario 3 : l'agriculture raisonnée deviendrait le signe distinctif d'une agriculture européenne soumise à des règles de production très strictes (environnement, santé, bien-être animal, traçabilité), alors que les produits ne provenant pas de l'Union ne subiraient pas les mêmes contraintes

Toutes ces pistes sont des voies de progrès et constituent un départ de discussions.

<sup>19</sup> Un document qui reprend les sujets envisagés est disponible auprès de l'Inra, [www.inra.fr](http://www.inra.fr).

❖ *Commentaires sur la polémique***Christiane LAMBERT**

L'étude de Madame Doussan n'est pas une prise de position mais une expertise. Toutefois, la couverture de cette information par les journalistes et par ceux qui ont porté l'étude aux journalistes l'a transformé en prise de position.

**Certains ont dit que l'INRA condamnait l'agriculture raisonnée, alors que ce n'est pas ce que dit sa présidente qui affirme que l'agriculture raisonnée est un formidable chantier de recherche.** Je participe d'ailleurs à plusieurs groupes de travail au sein de l'INRA (ECOGER<sup>20</sup>, Agriculture et développement durable, Porcherie verte<sup>21</sup>)

L'étude de Madame Doussan, très complète et intéressante, n'a été résumée qu'à une seule phrase « l'agriculture raisonnée n'apporte pas plus que la réglementation », alors que l'étude, si elle stipule des similitudes ou, une quasi-identité, ne dit jamais qu'elle est strictement identique à la réglementation.

Des raccourcis et des approximations ont donc été utilisés. Le cahier des charges de l'agriculture raisonnée comporte 98 exigences<sup>22</sup>, dont seules 43 sont réglementaires. **55 exigences vont donc au-delà de la réglementation et créent une réelle différence !**

L'étude de Madame Doussan fait preuve de pragmatisme, par exemple en page 2 : « *Dans le domaine de la protection de l'environnement, les intérêts des agents économiques doivent être pris en compte. La notion de coût économiquement acceptable, présente en droit français, a pour effet d'obliger les pouvoirs publiques à trouver un équilibre entre la protection d'intérêts d'ordre publique et la rentabilité des entreprises* ». **Autrement dit, si la protection de l'environnement doit être assurée, elle ne peut pas l'être à n'importe quel prix.**

Ces propos intéressants sont restés sous silence au profit de la mise en scène d'interprétations polémiques. Il était donc important de les citer aujourd'hui.

❖ *L'agriculture raisonnée, un immense chantier de développement pour la recherche*

La première étude sur l'agriculture raisonnée avait été confiée à Guy Paillotin qui avait réalisé un travail d'investigation important pendant plus de six mois pour conclure que l'agriculture raisonnée, telle qu'elle allait être définie (remise en question des modes de production dans les exploitations), représentait un chantier de développement considérable pour l'ensemble des exploitations agricoles.

Dans les années 50-60, le chantier du développement de la production avait considérablement mobilisé les chercheurs de l'Inra, les prescripteurs et les agriculteurs. De même, le chantier de l'agriculture raisonnée implique de continuer à rechercher, pour une nécessaire viabilité économique, dans les domaines de la génétique, de la qualité sanitaire, des soins vétérinaires et de l'alimentation animale.

**Cependant, la recherche doit désormais attacher autant d'importance à l'économique qu'au qualitatif, qu'à la protection des milieux naturels (sols, milieux et biodiversité), et qu'à la lutte contre les risques sanitaires.**

Ce challenge est aussi compliqué que celui qu'ont relevé nos parents. Ils y ont réussi et s'y sont épanouis, il n'y a pas de raisons que nous n'y arrivions pas. Le débat se situe sur le degré d'intégration de la durabilité sur nos exploitations, et sur le stade auquel pousser les approches systémiques.

Cela varie énormément en fonction du secteur de production, de la région, et du milieu dans lequel évolue l'exploitation. Les possibilités d'évolution ne sont pas les mêmes dans une zone de grandes cultures très spécialisée, ou dans une zone de forte diversité de production<sup>23</sup> et de problématiques environnementales spécifiques. Cette diversité implique une approche plus complexe qui suscite le débat. Quelles sont les attentes de la société vis-à-vis de l'agriculture ? A FARRE, **nous nous sommes accordés, après deux ans de débats, sur un référentiel qui représente un juste compromis entre les différentes attentes.** Si le référentiel n'avait été réalisé que par le monde agricole, il aurait été moins

<sup>20</sup> ECOGER : Ecologie pour la gestion des écosystèmes et de leurs ressources

<sup>21</sup> Mme LAMBERT y participe en tant que producteur de porc en zone vulnérable et en Zone d'action renforcée (Zac)

<sup>22</sup> Les 98 exigences sont vérifiées une par une par les OC, et le manquement à l'une d'entre elle entraîne la non qualification de l'exploitation.

<sup>23</sup> Une zone diversifiée comme celle de la vallée de l'AUTHION dans le Maine et Loire.

exigeant. S'il n'avait été créé que par des associations de consommateurs ou des associations environnementales, il aurait été plus exigeant. Ce référentiel est compatible avec les exigences de l'agriculture et avec le besoin de réassurance du consommateur.

### **Les collectivités régionales et l'agriculture raisonnée : exemple de la Bourgogne**

**JAQUES REBILLARD**

Vice-président du conseil régional de Bourgogne chargé de l'Agriculture et de la Forêt

*« Nous souhaiterions être davantage partenaires de l'agriculture raisonnée et de l'agriculture en général en mettant en place des contrats de filières allant de l'amont à l'aval, baptisés Contrats interprofessionnels de filière. »*

L'ensemble des départements s'intéresse à l'agriculture raisonnée, comme un phénomène marquant l'évolution de notre société. Nous réfléchissons également à la façon d'orienter nos aides. Bruxelles nous rappelle que les aides favorisant des actions qui ne font qu'obéir à la réglementation doivent être définitivement délaissées. **Nous considérons que les pratiques de l'agriculture raisonnée dépassent les contraintes réglementaires** et c'est à ce titre là que le conseil régional de Bourgogne et d'autres Régions se sont engagés aux côtés de l'agriculture raisonnée.

Les collectivités remplissent deux rôles : elles accompagnent et stimulent les initiatives.

#### ❖ *1 million d'euros en deux ans*

Les collectivités locales sont très engagées dans l'agriculture raisonnée. **De 2002 à 2004, les acteurs de la région Bourgogne ont consacré 1 million d'euros à l'agriculture raisonnée** (Région 20 %, chambre d'Agriculture 30 %, DATAR, ministère de l'Agriculture, fonds européens) pour de l'animation, de l'information et de la formation.

Des comités régionaux et départementaux ont été mis en place pour soutenir l'agriculture raisonnée.

#### ❖ *Résultats et perspectives*

Cette politique en faveur de l'agriculture raisonnée a abouti à la formation en 3 ans de 34 diagnostiqueurs capables d'accompagner les agriculteurs pour réaliser leur propre diagnostic, et à la formation en 2004 de 21 conseillers techniques. Ces conseillers techniques doivent pouvoir apporter des réponses sur le terrain. L'aide des collectivités s'est aussi concrétisée par le financement d'une mallette outil qui apporte une aide aux diagnostiqueurs et aux agriculteurs, et par la création d'une lettre d'information baptisée *TranspARence*. Enfin, l'agriculture raisonnée est un des moyens pour sortir les viticulteurs de la crise.

Nous avons donc un rôle actif et nous souhaiterions être encore davantage des partenaires de l'agriculture raisonnée et de l'agriculture en général en mettant en place des **contrats de filière, de l'aval à l'amont, baptisés Contrats interprofessionnels de filière**. Trop souvent des actions extraordinaires menées par des agriculteurs ne sont pas valorisées. Il faut s'en préoccuper !

Nous souhaitons introduire les produits bourguignons sur les tables des collèges et lycées, ce que nous permet le nouveau code des marchés publics. **La restauration collective peut donner une impulsion à l'agriculture raisonnée car elle représente un marché immense auquel les parents sont sensibles** : ils sont en effet souvent plus exigeants sur ce que les enfants mangent à la cantine que sous leur propre toit.

## Débat / l'agriculture raisonnée face aux attentes des consommateurs citoyens

### *Etiquetage et communication*

#### ❖ *Un étiquetage peu lisible*

**DE LA SALLE** (Henri SOUMIREU, animateur de l'association TERRA VITIS)

L'association TERRA VITIS regroupe 200 agriculteurs qualifiés agriculture raisonnée.

94 % des Français souhaitent une identification des produits de l'agriculture raisonnée : aujourd'hui, peuvent-ils identifier ces produits dans un linéaire ?

**Philippe GUERIN**

**L'étiquetage est un problème d'une réelle complexité.** On peut par exemple s'interroger sur l'utilité d'indiquer sur les produits carnés le code de l'abattoir d'origine. Il y a quelques années, le Sénat avait émis des recommandations sur l'étiquetage, nous avons demandé qu'une étude vérifie si ces recommandations, comme celles pour la lutte contre les allégations mensongères, ont été suivies.

#### ❖ *Déception du décret Etiquetage*

**Christiane LAMBERT**

**Notre association a été déçue de la modestie du décret Etiquetage.** Dans les débats, il a été difficile d'obtenir l'obtention d'un quelconque étiquetage. Ce domaine, très encadré, recense de nombreuses « chasses gardées » et beaucoup d'industriels craignent une concurrence accrue par l'étiquetage. **Pourtant, les agriculteurs et les consommateurs souhaitaient cet étiquetage mais beaucoup d'obstacles juridiques et réglementaires ont dû être levés.**

Le décret Etiquetage a été validé par la DGCCRF, par le conseil européen de la Concurrence et par le Conseil d'Etat. **Toutefois, la façon dont il faut indiquer les mentions « agriculture raisonnée » (au dos avec la composition des produits) est peu visible, alors que certains s'embarrassent de beaucoup moins de principes en affichant « agriculture raisonnée » en grand quand ils y trouvent un intérêt marketing.** Le décret existe mais il faut mieux faire et c'est, je pense, ce que vous vouliez dire au travers de votre question.

#### ❖ *Communication sur le produit ou communication globale ?*

**Emmanuel CHAVERON**

Il existe deux types de communication sur les produits en général, celle qui cible directement le produit ou celle, plus globale, qui cible une pratique.

L'agriculture raisonnée est un engagement de moyens global sur l'exploitation auxquels s'ajoutent des exigences qui, par filière, transforment ces engagements de moyens en engagements de résultats.

Il reste cependant très compliqué de déclarer qu'un produit provient de l'agriculture raisonnée, d'autant plus que la plupart des produits sont composés, ce qui implique des difficultés supplémentaires. Les produits risquent à terme de devenir des arbres de Noël avec des guirlandes d'indications !

La communication sur l'agriculture raisonnée doit « faire envie ». Certes, le niveau du référentiel est supérieur au niveau réglementaire, mais **la légitimité de l'agriculture raisonnée repose sur le nombre d'exploitations qualifiées.** L'agriculture raisonnée n'est pas une politique de niche, ni l'objet d'une surenchère marketing, c'est une démarche globale sur toute la filière dont l'importance sera reconnue par le nombre des exploitations qualifiées.

## **Maintien des prix et augmentation des contraintes : deux objectifs compatibles ?**

❖ *Un consommateur à la recherche des bas prix*

**DE LA SALLE** (André PHILIPPE, CNAFC)

De nombreuses organisations de consommateurs ont dit qu'elles ne pouvaient s'impliquer dans le référentiel car 43 points sur 98 ne constituaient qu'une reprise de la réglementation. Mais 55 exigences sont non réglementaires !

Cependant, si elles deviennent également réglementaires, il faudra faire évoluer le référentiel. Tous ceux qui ont participé aux discussions sont conscients de cet état de fait. **Si l'agriculture raisonnée veut rester un « plus », elle devra évoluer. C'est la position de la majorité des associations de consommateurs qui ont accepté de s'impliquer dans la démarche.**

Par ailleurs, je regrette que le sondage ne mentionne pas le problème du prix du produit issu de l'agriculture raisonnée. **Le consommateur est-il prêt à payer plus cher ?** Je n'en suis pas certain, car au moment où le hard discount explose en France, on peut penser que le consommateur préfère économiser sur le panier alimentaire pour s'offrir davantage de loisirs.

**Marion GUILLOU**

Dans l'alternative que j'évoquais et le scénario de la réglementation rattrapant les critères de l'agriculture raisonnée, vous prenez position sur le scénario d'une évolution du référentiel. C'est à vous collectivement d'y réfléchir, j'attire simplement votre attention sur la limite de cette évolution, qui est économique. Quelle est valeur ajoutée possible ? Où se situe-t-elle entre le conventionnel et le bio ? Cette marge ne cesse de se réduire et des interrogations sur la valorisation subsistent : sur quels produits, avec quelles contraintes supplémentaires ?

❖ *Justifier le surcoût par le dialogue*

**Christiane LAMBERT**

Le débat a déjà eu lieu au sein de la CNAR. Votre question contient deux parties qui soulignent l'ambiguïté de la question. **D'un côté, il faut faire évoluer le référentiel, de l'autre, les consommateurs ne sont pas prêts à payer plus cher !**

Imaginez comment les agriculteurs peuvent réagir ! **Jusqu'où peut-on mettre des « plus » (environnementaux, sanitaires, qualitatifs, santé des personnes) impliquant des surcoûts, en parallèle d'un tassement des prix ? La limite est économique.**

Dès la première réunion, les associations de consommateurs souhaitaient une évolution du référentiel. N'allons pas trop vite, proposons déjà aux agriculteurs une qualification sur la base du référentiel consolidé. Si on présente un obstacle beaucoup trop haut à un cheval, il le refuse, en revanche, si l'obstacle est surmontable il le franchit.

C'est par le dialogue qu'on avance. Les 3,7 % de diminution de revenu des agriculteurs et la fragilité économique mise en évidence par IDEA sont des réalités. Par ailleurs, dans un contexte de diminution du revenu général, la priorité des consommateurs n'est plus donnée à l'alimentation. Mais de même que l'agriculture a de multiples facettes, les consommateurs ont des comportements différents (semaine ou week-end, chez eux ou à l'extérieur, vacances, déplacements) : **il faut donc éviter la simplification des approches. Par ailleurs la justification du surcoût ne peut passer que par le dialogue.**

❖ *Le consommateur recherche des produits avec des critères discriminants*

**Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET**

**La baisse des dépenses d'alimentation de base est une tendance lourde depuis 20 ans au profit d'un investissement supérieur dans les loisirs.** Dans le même temps, certains consommateurs sont prêts à payer plus cher si les critères du produit sont suffisamment discriminants. 40 % de la population le fait déjà occasionnellement. La difficulté supplémentaire pour les agriculteurs réside dans le fait que les

consommateurs souhaitent des choses très différentes : certains sont plus motivés par l'environnement, d'autres par le social, et d'autres par la santé (exemple des alicaments). **Ces consommateurs là méritent d'être « cultivés » car cette propension à « payer plus » est précieuse et mérite une attention particulière du marketing.** Elle ne doit pas être trompée ni noyée dans la confusion.

Le groupe d'étude sur l'impact des produits chimiques sur la santé s'est interrogé sur la façon de mieux signaler les produits chimiques. En théorie l'information existe, mais seule une infime partie des Français savent lire ces étiquettes (méconnaissance des noms notamment). Notre devoir de responsabilité est **d'améliorer la lisibilité des produits et d'offrir des produits très discriminants** pour attirer le consommateur.

#### **Olivier de LAGARDE**

Vous ne parlez que de critères sociaux ou environnementaux : **le goût n'est-il plus un critère ?**

#### **Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET**

Les consommateurs attribuent certaines vertus à certains labels pour des valeurs qui ne sont pas forcément celles qui lui correspondent. Par exemple le label MAX HAVELAAR possède une image très sociale alors qu'il est plus varié, le label Bio a une dimension santé qui vient avant celle de l'environnement... Les demandes concernant les OGM portent plus sur la santé que sur un choix de type d'agriculture ou de relations entre agriculteurs et semenciers. Ces exemples montrent le décalage qui apparaît.

La demande sur la santé ne cesse de croître alors que l'offre, elle, n'est pas très large. Cela provoque la projection de cette demande sur des labels qui ne correspondent pas vraiment et accentue le décalage.

### ***Quel message pour l'agriculture raisonnée ?***

#### **Yannick LE BOURDONNEC**

La grande distribution nous rappelle que les gagnants sont ceux qui jouent les bas prix. LECLERC a par exemple gagné 2 points de pouvoir d'achat avec sa campagne sur le bas prix lancée depuis quelques mois. **Le consommateur, dans sa globalité, arbitre en faveur des bas prix. Et même les artistes de ces bas prix sont mordus au mollet par des gens qui vendent encore moins chers !** Ce constat accompagne la baisse du pouvoir d'achat : il sera donc difficile de revaloriser les prix quand le pouvoir d'achat continue de baisser.

Sur certains types de produits qui défendent clairement un idéal, les consommateurs sont prêts à payer. **Pour l'agriculture raisonnée, le consommateur ne sait pas vraiment ce qu'il achète en dépit de la notoriété croissante du concept.** Peut-être faut-il insister sur un message particulier, par exemple celui de la biodiversité, pour clarifier la promesse d'achat.

#### **Christiane LAMBERT**

Cette question est récurrente. Répondre aux *desiderata* de la société, c'est répondre aux exigences globales, ce que propose le référentiel de l'agriculture raisonnée en répondant de façon égale aux attentes :

- de société (environnement, bien-être animal)
- de marché (irréprochabilité sanitaire et traçabilité parfaite)
- d'image et de professionnalisme des agriculteurs

Il n'est pas aisé d'expliquer l'agriculture raisonnée d'une simple formule quand son **cahier des charges comprend 98 points, 1/3 environnement, 1/3 marché, 1/3 image.** Il faudrait doubler la communication produit d'une communication institutionnelle. Les réponses sont de toute façon multiples.

En matière de goût, si on fait le pari de la réduction des intrants, les résidus dans les produits seront moindres et la qualité gustative s'en trouvera améliorée. Mais le goût est hautement subjectif : dans mon foyer, 5 types de pommes se côtoient car nous avons tous des goûts différents ! Pourtant le goût est toujours utilisé comme argument par ceux qui en sont à court.

**Yannick LE BOURDONNEC**

Les consommateurs ont des attentes par rapport au produit et vous répondez par un mode de production. Ce qui est peut-être envisageable à terme, c'est que l'agriculture raisonnée crée sa propre marque et isole totalement ses produits de son concept. **Vous êtes une promesse de moyens et vous voulez être une marque, les deux ne sont pas forcément compatibles !**

**Christiane LAMBERT**

C'est pourtant ce qu'ont fait les Anglais et aussi les Allemands, je crois, avec une marque identifiée présente dans les supermarchés. Si on lançait cette idée en France, les débats seraient agités !

**Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET**

**On parle peu de la solution intermédiaire, qui consiste à ce que des marques bâtissent leur marketing et leurs stratégies de vente en communiquant sur leurs achats de produits issus de l'agriculture raisonnée.** Ces marques associent leur devenir au développement de l'agriculture raisonnée. Ces solutions déjà esquissées par certaines entreprises permettent d'être opérationnel rapidement et d'utiliser la force de frappe de certaines marques.

**Marion GUILLOU**

Je pense qu'en Grande-Bretagne, la signalisation est destinée aux acheteurs professionnels et non pas aux consommateurs. **Cette solution est peut-être plus facile vue l'ampleur du marché et la complexité de la démarche.**

**Philippe GUERIN**

**Avec ce système, on aborde les Certifications de conformité de produit (CCP) qui n'intéressent pas le grand public (notoriété spontanée faible, pas de logos,...).**

**Personne n'a parlé de la distribution qui invente ses propres cahiers des charges et les complique en permanence.** Par exemple, pour exporter des pommes de terre, il faut se plier à un cahier des charges supplémentaire. Comment faire alors légalement pour défendre vos adhérents face à ces surcroûts d'exigences, alimentés par la concurrence entre les chaînes de distribution ?

Faut-il laisser se développer les alicaments ? Le marketing est toujours défensif ou agressif. Le défensif protège, l'environnement par exemple et semble se justifier ; l'agressif vante les mérites santé des produits. L'équilibre se trouve certainement entre les deux.

***Echanges avec la salle***

❖ *Quelle valorisation pour quels efforts ?*

**DE LA SALLE** (Jacques DUFRECHOU, agriculteur FARRE des Landes)

Une meilleure reconnaissance des agriculteurs engagés dans la qualification des exploitations ne passe pas forcément selon nous par une augmentation du prix final des produits. **Une autre forme de prise en compte de ces efforts peut être réalisée par une répartition différente de la valeur ajoutée.**

Les consommateurs sont soucieux de leur pouvoir d'achat qui diminue et limitent leur budget alimentaire pour investir dans des loisirs. Cependant, certains loisirs consistent à venir s'oxygéner dans les campagnes. Mais si l'agriculture n'entretient plus ces campagnes, les consommateurs pourraient avoir de mauvaises surprises !

**Introduire des impôts spécifiques pour aider l'agriculture à protéger l'environnement pourrait également être une solution envisageable.**

**DE LA SALLE** (Jean-Jacques GAUCHER, agriculteur FARRE de Charente Maritime)

Face à la non répercussion sur le pain de la baisse du prix des céréales (20 % en moins cette saison), les consommateurs devraient réagir ! Le produit de qualité n'est pas forcément lié à une augmentation de prix, mais il faut pouvoir rembourser les charges, et c'est ce que vise l'agriculture raisonnée.

**DE LA SALLE** (Bernard MATHIEU, président de l'association TERRA VITIS)

Inscrire la composition des produits sur les étiquettes est une chose, la comprendre en est une autre ! Qui est ici capable de comprendre la toxicité des différents colorants et conservateurs regroupés sous l'appellation des « E » ? Si la mention « contient des sulfites » sur les bouteilles de vin devient obligatoire, il faudra expliquer ce que sont les sulfites.

Par ailleurs, il faut développer des marques clairement identifiées pour se démarquer et pouvoir prétendre un jour à valoriser ces produits. TERRA VITIS est un peu en avance et a déjà développé une marque avec un identifiant commun qui permet de signaler tous les vins (de pays, de table, AOC) produits selon le cahier des charges raisonné.

❖ *Une filière raisonnée*

**DE LA SALLE** (Daniel CARLIER, agriculteur FARRE de l'Indre)

**Parler de produits issus de l'agriculture raisonnée signifie prêter attention à toute la filière, qui doit être irréprochable.** Un problème de stockage ou de transports peut nuire à la qualité d'un produit issu de l'agriculture raisonnée. Ne soyons pas frileux, il faudra bien que les produits de l'agriculture raisonnée marquent leur différence car « on n'attire pas les mouches avec du vinaigre ». Il faut que tous ensemble (agriculteurs, consommateurs, politiques, filières) nous bâtissions un moyen de valoriser ces produits issus de l'agriculture raisonnée.

**Emmanuel CHAVERON**

**Le consommateur veut être réassuré sur l'environnement ou la qualité sans pour autant payer plus cher.** Depuis 20 ans nous suivons cette philosophie en offrant des produits de moins en moins chers.

**L'agriculture raisonnée est un moyen de se différencier, en montrant que le produit possède une assurance qualité que ne présentent pas les autres produits.** Cette assurance qualité provient de l'agriculteur, mais aussi de la filière entière avec ses certifications ISO 9000 ou 14000. Ces logiques de certification permettent de se rendre compte qu'on peut mieux produire et à moindre coût. C'est faire fausse route de se répéter que le seul moyen pour valoriser l'agriculture raisonnée est de vendre les produits plus chers.

**Le consommateur qui paie un coût plus élevé le fait par intérêt individuel,** pour se faire du bien à lui, pas à l'environnement. Mais si en plus le produit qui lui plaît suit les principes de l'agriculture raisonnée, il achètera sans plus se poser de questions.

**Marion GUILLOU**

La limitation des intrants permet la diminution des coûts, **même si le temps de travail n'est pas, lui, forcément à la baisse.**

En Espagne ou dans d'autres parties du monde qui pratiquent des démarches raisonnées, des subventions sont destinées à accompagner l'agriculteur dans sa mise au point des techniques de réduction des intrants et dédommagent le temps.

De plus, **les subventions européennes seront de plus en plus découplées et leur versement sera subordonné à la production de biens non rétribués par le marché :** n'est-ce pas le cas de l'agriculture raisonnée ?

La réponse à la valorisation des efforts consentis par les exploitations qualifiées sera peut-être à la croisée de ces pistes. Le consommateur paiera peut-être un prix plus élevé pour des produits vendus en direct (fruits, légumes ou vin), mais pas pour les autres sur lesquels la communication est plus difficile.



❖ *Des économies de charges possibles***Christiane LAMBERT**

Chaque année dans ces rencontres, la valorisation suscite le débat, pourtant ce n'est pas ce qui préoccupe les agriculteurs FARRE qui disent s'y retrouver économiquement, quand on discute avec eux sur le terrain.

Avec une gestion fine, des économies de charge peuvent être réalisées dans nos exploitations.

**L'environnement introduit correctement et à bonne dose dans les exploitations ne se traduit pas toujours par des surcoûts insurmontables.** C'est ce que nous ont expliqué Benoît Collard et Jean Claude Galland lors de notre visite chez eux, avec les ministres.

Il ne faut donc pas retenir des débats que les consommateurs devront payer plus cher les produits de l'agriculture raisonnée. Le jeu de la concurrence peut finalement lui donner l'avantage. **La simple pérennité de certains débouchés est un avantage indéniable.**

Aujourd'hui FARRE est contactée par des associations chiliennes, brésiliennes, vietnamiennes, et polonaises pour expliquer ce qu'est l'agriculture raisonnée. Nous la pratiquons, faisons donc en sorte de garder cet atout de marché.

Un agriculteur m'a dit un jour qu'il ne s'engagerait en agriculture raisonnée que s'il était sûr d'une valorisation en retour. Je lui ai répondu que **les agriculteurs n'avaient pas fait le pari de l'agriculture raisonnée pour l'argent.** Ils l'ont fait par conscience environnementale, pour respecter un milieu et éviter des réglementations environnementales inflationnistes.

C'est un peu comme la prévention routière, si trop de gens grillent les feux rouges, la répression sera de plus en plus importante. Il faut reposer le débat et cerner les autres avantages à pratiquer l'agriculture raisonnée. En 12 ans, la charge engrais à l'hectare de maïs a été divisée par 4 ! C'est une économie substantielle même s'il a fallu faire d'autres investissements comme des analyses de sol.

Je lis dans les regards des agriculteurs FARRE que j'ai bien fait de signaler ces économies !

❖ *Rendre les produits issus de l'agriculture raisonnée accessibles au plus grand nombre***Luc GUYAU**

*« Je me bats tous les jours pour que l'agriculture raisonnée ne soit pas une conception d'élite mais une réalisation de masse. Si nous pouvons valoriser les produits, faisons-le, mais l'objectif reste de rendre accessibles les produits de l'agriculture raisonnée au plus grand nombre. »*

Je tenais à rappeler que ce sont les exploitations, et non les produits, qui sont qualifiées. **Le succès de l'étiquetage de TERRA VITIS et des viticulteurs est dû à la vente directe des trois quarts de la production.** Indiquer « agriculture raisonnée » sur le produit n'est pas le principal moteur d'achat et est probablement moins important que de signaler à l'entrée des exploitations que l'exploitation entière est raisonnée.

L'agriculture raisonnée ne doit pas devenir un nouveau label. **Les intérêts de l'agriculture raisonnée sont individuels (économie de charges) mais aussi collectifs (revalorisation de l'image de l'agriculture).**

Les chambres d'Agriculture ont réalisé une étude en prix constants<sup>24</sup> sur les prix des produits à l'étalage. **Depuis 25 ans, les prix de vente ont augmenté de 12 % et les prix de production agricole ont diminué de 56 %.** Cette réduction de coût a été permise par la diminution du nombre de producteurs, les aides, et la segmentation des marchés. Mais, le nombre d'agriculteurs ne peut continuer à diminuer indéfiniment, avec la réforme de la PAC, les aides vont se réduire de 6 à 8 % et la segmentation de marché est victime de son propre succès.

<sup>24</sup> Etude réalisée à partir des chiffres de l'INSEE sur une période de 25 ans.

Il y a 25 ans, acheter un poulet labellisé signifiait s'assurer en même temps de la sécurité sanitaire car les autres produits n'étaient pas aussi sûrs. Aujourd'hui en France, la Loi, et les services qui contrôlent son application (services vétérinaires notamment) sont tels que vous pouvez acheter n'importe quel produit en toute sécurité. Les consommateurs choisissent donc le prix le plus bas sécurisé. Dans la grande distribution, ceux qui avaient misé sur la segmentation se tournent désormais vers les prix les plus bas.

**Ce serait le comble que demain le concept de consommation équitable soit adopté partout et que l'excellent travail réalisé en France par toute la filière agroalimentaire, lui, ne soit pas reconnu.**

Je me bats tous les jours pour que l'agriculture raisonnée ne soit pas une conception d'élite mais une réalisation de masse. Si nous pouvons valoriser les produits, faisons-le, mais **l'objectif reste de rendre accessibles les produits de l'agriculture raisonnée au plus grand nombre.**

**DE LA SALLE** (Dominique DENIEUL, agriculteur FARRE d'Ille-et-Vilaine)

Je n'espère plus des prix plus élevés pour l'agriculture raisonnée, mais j'aimerais qu'on puisse reconnaître nos produits parmi les autres. Dans ma région, je me demande si ce ne sont pas les industriels qui ont peur de perdre un peu de leur identité. Je produis des légumes selon une charte « Agriconfiance » et l'industriel avec qui je travaille n'est pas forcément ravi que l'agriculture raisonnée vienne marcher sur ses plates-bandes. De même, l'année dernière, Franck Riboud de Danone nous expliquait : « *laissez-nous faire le marketing, c'est notre domaine* ».

**Le consommateur attend nos produits, à nous de les identifier à côté des autres labels. Ainsi il pourra faire la différence entre produits issus de l'agriculture raisonnée et produits d'importation qui ne subissent aucun contrôle.** Je ne suis pas certain qu'aujourd'hui, contrairement à ce qu'on dit, tous les produits répondent à des critères stricts de sécurité. **Quand la restauration collective manque de produits, elle a recours sans scrupules à n'importe quel produit.**

### **Quels partenariats entre FARRE et les acteurs ?**

❖ Avec les associations de protection de la nature

**Jean-Claude GALLAND** (agriculteur FARRE 37)

Quels objectifs pouvons-nous fixer ensemble avec la LPO ? L'objectif de favoriser la biodiversité doit associer un ensemble de partenaires car les oiseaux n'ont pas de frontières. Les hirondelles sont arrivées le 7 avril cette année, mais n'ont pas trouvé de refuges se heurtant aux fermes transformées en résidences secondaires, qui n'ouvrent qu'en juillet !

**Michel METAIS**

Il faut considérer l'agriculture raisonnée comme un investissement pour l'avenir. Nous prendrons en charge le diagnostic initial des exploitations mais cela ne créera pas un label. En environnement, il faut prendre les devants et se préoccuper de biodiversité commune et non pas exceptionnelle comme celle visée par l'Europe; c'est une manière intelligente d'éviter de nouvelles normes.

**Favoriser la biodiversité créera des sous-produits qui auront à terme des plus-values mais il faut travailler ensemble et préparer les futures PAC.** La France n'est pas innovante en politique agri-environnementale, j'ai tout appris de l'étranger. La France a mis en place les CTE, une procédure très lourde, alors que les Italiens, plus pragmatiques, avaient anticipé les *desiderata* de l'Europe deux ans avant la PAC et créé un produit labellisé pour bénéficier directement des aides. En France, la mise en place du système a pris deux ans et notre pays s'est vu infliger des pénalités de l'Europe pour ne pas avoir utilisé toutes les aides environnementales !

Il faut désormais anticiper les réglementations de façon volontaire et croire que l'exemple finira par payer. Les Régions pourraient fournir des aides à l'infrastructure. Nous vous aiderons à valoriser votre exploitation par le diagnostic d'exploitation, un plan de gestion sur les 3 réseaux retenus<sup>25</sup> et une mesure des résultats. Nous proposons d'améliorer l'existant (bandes enherbées, jachères). L'indicateur fiable de

<sup>25</sup> Le réseau de la Fédération nationale de l'agriculture biologique (FNAB) et celui des Centres d'initiative et de valorisation de l'agriculture et du milieu rural (Civam)

l'agri-faune commune servira à mesurer les progrès réalisés en peu de temps. **L'objectif au travers d'un réseau de fermes est de pouvoir mesurer et valoriser le bénéfice environnemental en trois ans.**

#### **Christiane LAMBERT**

La mesure se fera au travers de points d'écoute des oiseaux tous les 10 mètres sur un quadrillage de 2 Km. L'oiseau est l'indicateur de biodiversité le plus réactif. Un échange et un enrichissement mutuel pourront avoir lieu entre les agriculteurs et les militants de la LPO. Les hirondelles ont le gîte et le couvert dans notre exploitation et quand les enfants viennent compter les hirondelles, cela donne lieu à des échanges enrichissants.

❖ *Avec les industries agroalimentaires ?*

#### **Emmanuel CHAVERON**

Je tenais à donner des exemples de l'intérêt des industriels pour la démarche agriculture raisonnée. **Le groupe BONDUELLE soutient depuis plusieurs années l'agriculture raisonnée** sans que notre but soit de s'approprier la démarche individuellement. L'agriculture raisonnée est collective et chacun a son rôle.

### ***Mieux connaître la donnée acte d'achat***

**DE LA SALLE** (Philippe TYSSANDIER, animateur FARRE du Lot)

Le consommateur n'agit pas selon ce qu'il annonce dans ses intentions. Les « jardiniers du dimanche » ne s'occupent pas forcément de leur jardin de manière raisonnée alors même qu'ils ont des attentes fortes vis-à-vis de l'agriculture ! Il faut être honnête avec nous-mêmes dans l'acte d'achat. Le goût, même s'il est subjectif, a une énorme importance. J'achète des yaourts car j'aime leur goût et qu'ils ne sont pas chers et je les achète même s'ils ne sont pas faits à la ferme. **Je ne suis pas prêt à payer plus cher mais je suis prêt à définir une meilleure répartition de la valeur ajoutée au sein des filières.** Nous savons où se font les marges. La répercussion de la hausse des prix à l'achat ne se fait pas sur la production. Il faut maintenir la pression sur les derniers intermédiaires. **Ce ne sont pas les études dans lesquelles les consommateurs disent être prêts à payer plus cher, mais bien l'acte d'achat qui importe.** Ce sont ces données-là que la grande distribution détient et qu'il faudrait s'approprier.

#### **Philippe GUERIN**

Vous avez raison, et c'est le type d'outils que l'on souhaite mettre en place. Des études<sup>26</sup> analysent le comportement du consommateur vis-à-vis de l'alimentation santé, mais essentiellement en termes sanitaires. Il existe aussi des panels de consommation réalisés par les offices. Il faut coordonner toutes ces actions pour ne pas laisser apparaître des allégations mensongères. L'agriculture raisonnée ne se traduit pas forcément au niveau du produit. Pour ce qui est du goût, le consommateur se débrouille. En revanche, pour les autres critères comment les lui garantir ? **Il faut trouver un accord, avec tous les membres de la filière, pourquoi pas au sein du CNA, pour que le consommateur sache que les allégations avancées sont contrôlées.**

### ***L'agriculture productrice de services, rémunération et territorialisation***

**DE LA SALLE** (Paul HAVET, Office national de la chasse et de la faune sauvage et membre du Conseil scientifique de FARRE)

Nous avons consacré une partie importante du temps sur les produits alimentaires, mais peu sur le fait que l'agriculteur était aussi producteur de services environnementaux ou territoriaux. **La fragilité économique des exploitations a été mise en évidence, elle est notamment due à leur dépendance aux aides directes.** Or, il faut réorienter ces aides. Les attentes de la société se définissent de façon très

<sup>26</sup> Etudes réalisées par l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) et l'Institut national de la consommation (Inca).

claire en matière de produits et on retrouve les attentes de cette société dans la conditionnalité des aides. Le milieu de la chasse est intéressé par une approche de territoire, où les collectivités locales auraient un rôle important de clarification des attentes sociétales sur un territoire défini pour orienter les aides publiques.

### **Jacques REBILLARD**

Ce rôle de clarification des collectivités locales est important dans l'absolu, mais elles auront dans la réalité plus de responsabilités et moins de moyens financiers et devront donc opérer des choix ! Nous sommes confrontés au problème de l'empilement des actions sans cohérences entre elles et nous nous dirigeons vers une clarification de nos politiques.

**Nous réalisons en Bourgogne des contrats de filière mais aussi de territoire qui intègrent agriculture, environnement, tourisme, protection de nappes, service aux personnes.** C'est plus compliqué mais plus enrichissant et permet d'envisager des **politiques plus transversales**.

Dans la Région, la séparation entre agriculture et environnement existe toujours car chacun des deux secteurs a peur de l'autre. **C'est dommage, car cette séparation implique des pertes d'énergie colossales !** La territorialisation implique de travailler au plus près du terrain avec tous les acteurs du territoire, comme le fait FARRE avec une ouverture d'esprit correspondant à cette territorialisation.

## ***Des programmes de recherche régionaux***

### **Marion GUILLOU**

**En Bourgogne, comme dans quatre autres régions françaises, nous avons lancé, à la demande des régions, un programme pour l'agriculture régionale.** Il a pour objectif de ne pas traiter les problématiques agricoles à part mais de les intégrer aux autres politiques, la politique urbaine, la politique de recherche (domaine du produit agricole, pratique agricole, occupation du territoire). Cinq expériences sont en cours qui, j'espère, permettront d'aller plus loin.

## ***Des partenariats qui crédibilisent***

### **DE LA SALLE** (Paul CAMPAS, agriculteur FARRE de Mayenne)

Quand nous prenons le temps de présenter les signes de qualité aux consommateurs dans les magasins – les responsables se réjouissent d'ailleurs de nous voir – les gens adoptent ensuite un comportement différent dans leurs achats en fonction de leur niveau social et de ce qu'ils ont entendu dans les médias.

### **Nathalie MARCHAND** (agricultrice FARRE Ille-et-Vilaine)

Les consommateurs veulent acheter une image sans payer plus cher. Nous pratiquons l'agriculture raisonnée depuis 1990 et constatons le retour du petit et gros gibier sur notre exploitation. Mais lorsque nous voulons réguler la présence de ce gros gibier, ni les associations de chasse, ni les citoyens ne nous écoutent. Or, il faudrait une cohérence environnementale. Ces associations devraient venir communiquer avec nous pour dire que nos pratiques sont meilleures pour l'environnement. Si le consommateur n'est pas prêt à payer plus cher, il peut demander des aides auprès des collectivités territoriales pour obtenir une autre valorisation de nos efforts en matière d'entretien de l'espace rural ou des chemins de randonnées.

### **Michel METAIS**

**Au-delà des labels, l'association de personnes qui ne s'entendent pas est un gage de crédibilité.** L'environnement est un mot simple qui cache des notions complexes (biodiversité, sols, intrants, pesticides, paysage, etc) que tous ne savent pas forcément appréhender. Je pense que vous n'avez pas tiré tous les partis de votre biodiversité. Je suis curieux de cette expérience en Ille-et-Vilaine, région où la sensibilisation à l'environnement et à la qualité des produits est grande. En Bretagne, l'adhésion d'un producteur ou d'un industriel à l'association EAUX ET RIVIERES remplace tous les labels !

**Nathalie MARCHAND**

Je ne parlais pas de conflits avec les associations mais d'un manque de cohésion des différentes actions.

**Jacques REBILLARD**

Il faut changer le discours sur les aides que doivent apporter les collectivités, elles ne peuvent pas tout faire ! **Il faut cependant réussir ensemble à valoriser le fait de se promener sur un chemin bocager, de visiter une exploitation agricole ou de découvrir la faune et la flore.** Nous concevons déjà un certain nombre de produits où les gens pourraient payer.

## Conclusion

**CHRISTIANE LAMBERT**  
Présidente de FARRE

En guise de conclusion, je retiendrai une phrase de chacun des intervenants.

- Yannick Le Bourdonnec nous parlait de ces citoyens frustrés pour lesquels l'agriculture devient un exutoire. Il suffit de voir comment la publicité met en lumière ces valeurs ancestrales (cf. publicité pour *La Laitière*, en habit traditionnel et avec une poitrine généreuse pour les produits moulés à la louche).
- Michel Metais précisait (et j'en ai pris note avec satisfaction) que le réseau FARRE avait été le plus réceptif à la LPO. Il est important que des indicateurs redonnent le moral aux agriculteurs.
- Marion Guillou affirmait que l'agriculture raisonnée présente un formidable chantier de recherche. Les acteurs de l'agriculture raisonnée seront toujours à vos côtés pour alimenter la réflexion, car nous aurons besoin de données scientifiques pour intégrer du pragmatisme dans l'approche agri-environnementale. Elle a aussi insisté sur la légitimité des aides publiques en particulier pour l'agriculture raisonnée.
- Nathalie Kosciusko-Morizet nous a invité à une autre forme de culture, puisqu'il faut cultiver les 40 % de consommateurs prêts à payer plus.
- Jacques Rebillard incite à se tourner vers des projets de territoires et à décroïsonner
- Emmanuel Chaveron rappelle que les industries agroalimentaires font de l'agriculture raisonnée un moyen de se distinguer dans un contexte de concurrence forte. Nous comptons sur vous car l'ensemble de la filière doit travailler ensemble.
- Philippe Guérin nous a rappelé la complexité des informations délivrées au consommateur notamment celles liées au respect de l'environnement ou l'éthique.

Enfin, pour nous remonter le moral, Yannick Le Bourdonnec a indiqué que lorsqu'on avançait, d'autres problèmes se présentaient !

Mon sentiment au terme de cette journée est que de nombreux arbres poussent sans bruit, et qu'ils seront bientôt visibles. Les mentalités changent, la compréhension entre les différents acteurs s'améliore. L'agriculture raisonnée est la meilleure réponse, c'est sur la voie de l'optimisme et du projet que des choses seront réalisées. Les participants d'aujourd'hui proviennent de différentes régions, et même d'outre-mer où se font de belles réalisations. Pour sortir du mot fourre-tout qu'est l'environnement, il faut des colloques comme celui-ci !

**Olivier de LAGARDE**

Je tiens à remercier le public et les sponsors, le ministère de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Pêche et des Affaires rurales, SEDE ENVIRONNEMENT, l'UIPP, Agridis, l'ANIA, le GNIS, TOTAL, SANDERS, IN VIVO, DANONE, la FNSEA, les chambres d'Agriculture et Référence environnement.

## Conclusion de la journée

**ANTOINE HERTH**  
Président de la CNAR

### ***Cinq mots clés : fédérer, accompagner, rassurer, réorienter, expliquer***

« Fédérer, accompagner, rassurer, réorienter, expliquer » : ces mots-clés tirés d'une autre déclinaison du sigle « FARRE » vont nous aider à conclure.

#### ❖ *FEDERER les initiatives*

Depuis quelques années, l'agriculture progresse, elle travaille avec des cahiers des charges qui proviennent de l'amont ou de l'aval. Il faut fédérer toutes ces initiatives.

#### ❖ *ACCOMPAGNER les agriculteurs*

Les agriculteurs sont accompagnés à travers le conseil ou le financement. Je me réjouis de l'intervention du conseil régional de Bourgogne. L'Etat et les collectivités territoriales ont une vision complémentaire qui doit permettre d'affiner les outils politiques.

#### ❖ *RASSURER le consommateur*

Des crises peuvent revenir et le consommateur veut en savoir un peu plus sur les produits qu'il achète. Je lisais récemment une chronique intitulée « Consommation et vague à l'âme » écrite par Robert Rochefort, directeur du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC). Selon lui, le consommateur est tiraillé et inquiet. Il sait que la consommation n'est pas le bonheur mais un moyen matériel pour se construire. Passer son samedi après-midi à pousser un chariot en traquant des promotions qui n'en sont pas et se surcharger d'achats inutiles ne provoquent plus de plaisir !

#### ❖ *RE-ORIENTER nos systèmes de production*

Un certain nombre de nos systèmes de productions doit être ré-orienté, peut-être même tous ! **Il faut remettre à l'honneur l'agronomie pour redéfinir, re-réfléchir nos façons de produire.**

#### ❖ *EXPLIQUER*

C'est la principale mission de FARRE, dont je salue la mobilisation. Grâce à FARRE, les agriculteurs peuvent exprimer leurs souhaits et indiquer ce qu'ils ont compris des attentes de la société.

J'ai visité hier une exploitation agricole dans le Berry. Un jeune agriculteur du Cher m'a demandé un panneau pour présenter son exploitation récemment qualifiée et pour montrer le travail effectué au quotidien. Le choix des modèles est en cours et les panneaux arriveront bientôt.

**Je suis interpellé par la qualité des discours des agriculteurs et par les compétences acquises pour expliquer leur métier.** Nous sommes loin des producteurs d'il y a dix ans peinant à vendre le métier. Ils sont désormais capables de l'expliquer et de monter à la tribune : ils peuvent être fiers de ce travail de communication.

### ***Le travail législatif***

Plusieurs réglementations se profilent à l'horizon, et d'abord la Loi sur l'eau redéfinissant les orientations sur la qualité de l'eau et la contribution de l'ensemble des acteurs du territoire. **L'objectif est de**

**retrouver une qualité de l'eau correcte en 2015.** Nous avons transcrit la directive européenne, et des actions concrètes sont désormais attendues.

J'aimerais aussi évoquer les travaux menés en ce moment sur la réforme de la loi Galland. Nous touchons ici à la valorisation de l'agriculture raisonnée. **Le contexte est extrêmement défavorable en ce moment, puisque même la grande distribution traverse une crise.** De même, les industriels sont confrontés à des choix majeurs devant l'émergence de la Chine ou de l'Inde. Ces choix seront déterminants pour l'avenir des agriculteurs en France. C'est pourquoi je suis attentif à l'étude<sup>27</sup> lancée par Nicolas Forissier sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire françaises. Le lien entre production et transformation est vital !

Il faut aussi parler de l'étude en préparation au ministère des Petites et moyennes entreprises de Christian Jacob qui succède à celle lancée par Renaud Dutreil sur la transmission des entreprises (statut, financement). Ce sujet peut intéresser le monde agricole.

Je ne peux conclure sans évoquer **la loi d'orientation agricole qui concerne tous les Français**, car de la réussite de cet exercice législatif dépendra :

- l'alimentation des Français demain
- le nombre d'emplois créés par les entreprises agroalimentaires
- la place de la France sur les marchés mondiaux
- la contribution de l'agroalimentaire à la balance commerciale
- la composition du carburant de nos réservoirs (les biocarburants sont abordés).

C'est grâce à une mobilisation nationale que nous relèverons ce défi.

Je garde en mémoire ce défilé du dimanche des terres d'en France en 1992, où à l'appel du président de la FNSEA de l'époque, Raymond Lacombe, des milliers d'agriculteurs s'étaient retrouvés dans rues de Paris. A l'époque, les Parisiens leur faisaient des signes d'amitié. Que reste-t-il de cette expérience ? Serons-nous capables aujourd'hui avec l'ensemble des acteurs (associations, chercheurs, acteurs économiques, politiques) de transformer ce salut amical en un véritable projet collectif pour l'avenir de notre pays ? C'est le défi à relever pour l'avenir.

C'est dans cet esprit que je veux continuer à apporter mon soutien aux initiatives de FARRE, et à sa présidente que je félicite pour cette journée. Merci.

---

<sup>27</sup> Etude réalisée pour le ministère de l'Agriculture à paraître en juin 2005.

## SIGLES

ACTA : Association de coordination technique agricole  
ADAESO : association pour le développement agro-environnemental du sud-ouest  
ANIA : Association nationale des industries agroalimentaires  
APCA : Assemblée permanente des chambres d'Agriculture  
AOC : Appellation d'origine contrôlée  
BCAE : Bonnes conditions agricoles et environnementales  
CAD : Contrats d'agriculture durable  
CDOA : Commission départementale d'orientation agricole  
CNA : Conseil national de l'alimentation  
CNAR : Commission nationale de l'agriculture raisonnée  
CNAR Ser : Commission nationale de l'agriculture raisonnée – section examen du référentiel.  
CNAR Soc : Commission nationale de l'agriculture raisonnée – section organismes certificateurs.  
CNO : Commission Nationale d'Orientation  
COFRAC : Comité français d'accréditation  
CRAR : Commission régionale de l'agriculture raisonnée  
CRC : Culture raisonnée contrôlée  
CSO : Conseil supérieur d'orientation  
CTE : Contrats territoriaux d'exploitation.  
DATAR : Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.  
DDAF : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt  
DGAL : Direction générale de l'alimentation  
DGCCRF : Direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes.  
DGER : Direction générale de l'enseignement et de la recherche  
DPU : Droits à paiement unique  
EDE : Etablissement départemental de l'élevage  
EISA : European initiative for sustainable development in agriculture  
FARRE : Forum de l'agriculture raisonnée et respectueuse de l'environnement  
FAO : Food and agriculture organization  
FNE : France nature environnement  
IDEA : Indicateurs de durabilité des exploitations agricoles  
INAO : Institut national d'appellation d'origine  
INAPG : Institut national agronomique Paris Grignon  
INRA : Institut national de la recherche agronomique  
IFEN : Institut français de l'environnement  
ITP : Institut technique du porc  
LPO : Ligue de protection des oiseaux  
MAE : Mesures agri -environnementales  
MEDD : Ministère de l'écologie et du développement durable  
MO : Matière organique  
OC : Organisme certificateur  
PAC : Politique Agricole Commune  
PMPOA : Plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole  
TGAP : Taxe générale sur les activités polluantes.

## Compte rendu des 8<sup>e</sup> Rencontres FARRE 5 janvier 2005

© FARRE 2005

19, rue Jacques Bingen

75017 PARIS

Tél. : 01 46 22 09 20

[www.farre.org](http://www.farre.org)

Réalisation du compte rendu :

**AVERTI**  
La rédaction par des experts

[www.averti.fr](http://www.averti.fr)